

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Mercredi 26 mai 2010 – Salle Michel Audiard à Eu

La séance est ouverte à 18 heures 47 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public. La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant décliné leur identité et disposant d'un des micros.

M. MARTIN.- Bienvenue à cette septième réunion du débat public sur le projet Penly 3. Je suis Rémy Martin, membre de la Commission particulière du débat public. Je vais animer cette soirée.

Pour démarrer, je passerai la parole à Didier Houi, président de la Commission particulière. Ensuite, nous aurons une présentation du projet par le maître d'ouvrage.

M. HOUI.- Je vais commencer par remercier Madame Gaouyer, maire de la ville d'Eu, pour nous avoir aidés à organiser cette réunion en mettant à disposition cette salle et en nous aidant à faire passer l'information.

Nous avons essayé, comme d'habitude, de faire passer une information suffisante pour que cette réunion publique attire un maximum de personnes. J'espère que d'autres personnes vont nous retrouver d'ici le début de cette soirée, parce que, pour l'instant, l'assistance est encore assez faible. J'espère que nous allons pouvoir être un peu plus nombreux à participer à cette septième réunion publique.

Quelques mots pour commencer, afin de vous indiquer que pour la Commission particulière, ce débat, certains et certaines d'entre vous le savent, est un exercice difficile. Nous essayons de négocier divers écueils qui se présentent devant nous de manière assez fréquente.

La dernière réunion qui aurait dû se dérouler à Caen a été l'un de ces écueils, puisque certains d'entre vous qui étaient présents ont constaté que dans notre pays, en 2010, il y a encore des personnes qui non seulement refusent de débattre mais empêchent d'autres de débattre et c'est une attitude qui nous a beaucoup surpris, quel que soit ce que l'on pense sur le projet qui est mis au débat, quel que soit ce que l'on pense sur la manière dont un débat public est mené, sur l'utilité, et on en a discuté à plusieurs reprises à l'occasion des réunions publiques.

Je dois remercier, sans que ceci soit mal interprété, les personnes qui, depuis le début de ce débat public, ont manifesté des points de vue à la fois opposés au projet, ont manifesté des points de vue de scepticisme quant à l'utilité même du projet et du débat et qui ont, lors de la réunion de Caen, eu le courage d'intervenir pour essayer de faire en sorte qu'une réunion publique puisse se dérouler. En tout bien tout honneur, sachant les interrogations que ces personnes peuvent avoir, encore une fois, sur l'utilité, je tenais à les saluer pour ce qui a été fait lors de cette réunion qui, malheureusement, n'a pas pu se dérouler.

Un autre écueil vis-à-vis duquel la Commission essaye de gérer le moins mal possible la situation, c'est que le débat public est une procédure, une procédure de plus, une procédure administrative par laquelle il faut bien passer, une figure imposée, dans laquelle on essaye de sortir plus ou moins indemne. Nous essayons de faire en sorte que la loi voulue par la représentation nationale soit appliquée. La loi qui concerne le débat public est bien dédiée sur deux choses : l'opportunité, l'utilité, et les modalités d'application. Cette loi n'est pas une loi folklorique, cette loi n'est pas une loi alibi, elle correspond en particulier à la ratification d'une convention internationale que notre pays a signée il y a maintenant plus de 10 années et qui, en fait, fait que le public a un accès à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement ; c'est la convention d'Arhus que, je pense, une partie des gens présents dans cette salle connaissent.

Le débat public doit donc traiter à la fois de l'opportunité, de l'utilité et des modalités de mise en œuvre. Sur le premier point, l'opportunité, l'utilité, vous savez, puisque ceci a été mentionné déjà lors de réunions publiques précédentes, que la fédération nationale des associations de protection de l'environnement, France nature environnement, a demandé qu'une expertise complémentaire soit réalisée sur les alternatives au projet Penly et sur le contenu en gaz à effet de serre du kilowattheure électrique consommé en France.

La Commission particulière a transmis cette demande avec avis favorable à la Commission nationale qui, seule, est habilitée à prendre la décision d'engager ou non une expertise complémentaire et la Commission nationale a également décidé le 5 mai que cette expertise complémentaire soit organisée. À la suite, le 6 mai, un marché public a été ouvert et un cahier des charges a été communiqué. Je ne peux pas vous donner encore le résultat de la consultation, puisque deux réponses de prestataires ont été fournies à la Commission nationale hier, mais je peux vous indiquer que cette expertise complémentaire va pouvoir se dérouler, que le choix du prestataire sera fait rapidement et que les éléments prévus dans le cahier des charges concernent d'une part l'analyse des principaux scénarii de production d'électricité qui existent et qui ont été utilisés par le maître d'ouvrage et on souhaite que les hypothèses qui ont été utilisées pour chacun des scénarii soient bien identifiées. Le second point de l'expertise complémentaire porte sur l'identification de politiques énergétiques alternatives précisant quels sont les principaux secteurs consommateurs d'électricité qui existent actuellement, leur évolution à l'horizon 2020-2050, afin de pouvoir hiérarchiser des actions en s'appuyant sur les points suivants : l'évolution des objectifs de consommation en fonction des engagements pris par la France (Grenelle de l'environnement, paquet climat européen, etc.), l'évolution de l'offre de production d'électricité, l'analyse de la faisabilité des scénarii alternatifs en termes financiers, sociaux, environnementaux et l'analyse du contenu en gaz à effet de serre de l'électricité consommée en France en tenant compte, bien entendu, de l'électricité importée. Ces éléments ont été communiqués aux prestataires qui ont candidaté à ce marché et, comme je vous l'indiquais, nous allons pouvoir, en appui de la Commission nationale, choisir, je l'espère, dans la semaine, le prestataire qui aura en charge cette étude.

La réunion de ce soir est une réunion de portée générale. Nous avons prévu que la CRCI et l'association Agir pour l'environnement, qui ont préparé des cahiers d'acteurs, puissent les présenter. Il se trouve que les présidents de chacun de ces deux organismes n'étaient plus libres ce soir ; il a donc été convenu de reporter la présentation de leur cahier d'acteur lors d'une prochaine réunion.

Je dois vous dire que ces situations ne sont pas simples à gérer pour la Commission, parce que la Commission essaye de faire en sorte qu'en tribune, il puisse y avoir une diversité de points de vue et lorsque des décalages de cette nature sont réalisés, bien évidemment, on va aboutir en fin de cycle du débat public à des réunions où nous allons avoir trois ou quatre cahiers d'acteurs présentés simultanément et donc du temps de parole vis-à-vis de la salle qui, du coup, sera moins important. Désolé, mais, en l'occurrence, même si la Commission peut commettre des erreurs, cette situation est indépendante de notre volonté.

Pour terminer, je ne vais peut-être pas continuer à présenter la Commission, puisque Rémy s'est présenté. Paula Ceccaldi fait également partie de la Commission, ainsi que Vincent Ala et Jean-Marc Helm qui vous donneront la parole en cours de réunion. Je vais laisser la parole maintenant à Rémy pour animer la suite de cette réunion publique et, bien évidemment, si vous avez des questions à poser sur ce débat public, nous sommes en situation d'essayer d'apporter des éléments de réponse et d'éclaircissement. Merci et bonne réunion.

M. MARTIN.- Y a-t-il parmi vous des personnes qui ont des questions ou des remarques sur l'introduction de Didier Houi ?

Comme d'habitude, je rappellerai la règle élémentaire : merci de bien vouloir vous présenter, temps maximum de trois minutes et la priorité, évidemment, est donnée aux personnes qui n'ont pas encore pu s'exprimer lors des précédentes réunions.

M. BLAVETTE.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Oui, nous sommes heureux d'avoir entendu l'introduction de M. Houi, mais nous tenons à vous faire part, Monsieur Dupuis, ainsi qu'à la Commission particulière et au public, de notre étonnement suite au classement « Secret défense » du rapport de la commission Roussely, qui est un élément essentiel pour réfléchir, comme vous l'avez dit, Monsieur Houi, à l'opportunité, à l'utilité et à la mise en œuvre du projet Penly 3.

Est-ce que le débat public peut continuer alors que le fruit d'une longue concertation établie et mise en œuvre par un ancien président d'EDF n'est pas accessible au public ? Nous nous interrogeons.

M. HOUI.- Première chose, comme vous l'imaginez, la Commission particulière n'a nullement été associée à quoi que ce soit dans cette affaire. J'entends ce que vous dites.

Je ne vois pas très bien en quoi, à l'instant « t », sans réflexion plus en amont, la communication de ce rapport pénaliserait l'avancement du débat et la possibilité que les uns et les autres ont de présenter leur point de vue.

Vous venez d'exprimer un point de vue, on va le noter, on va regarder ce qui motive cette classification en « secret défense ». Aujourd'hui, je n'ai pas d'élément d'appréciation supplémentaire à vous communiquer.

Le maître d'ouvrage aurait-il des éléments d'information de son côté ?

M. DUPUIS.- Absolument pas... Le fait que M. Roussely soit ancien président d'EDF ne nous donne pas d'accès privilégié aux informations qui figurent dans son rapport. Je suis incapable de vous dire pourquoi ce rapport a été classé « secret défense », mais sans doute y a-t-il de bonnes réponses. Cela s'est fait à la tête de l'État et il faut l'accepter ainsi.

M. TOUBOULIE.- Je pensais qu'il était peut-être utile d'expliquer à tout le monde ce qu'était ce rapport qui concerne effectivement l'avenir de la politique énergétique nationale et du nucléaire, en France particulièrement, puisque cela n'a pas été dit, et de voir quel intérêt cela a par rapport au débat public de situer la construction de ce nouvel EPR dans les perspectives tracées dans ce rapport.

M. SOBECKI.- Coordinateur pour la CGT du projet EPR. Je voulais simplement dire que je partage ce que vous disiez sur le débat et la façon dont les choses se sont passées à Caen.

Vous saluez les intervenants qui s'opposent aujourd'hui à l'EPR mais, à cette réunion de Caen, nous avons un militant de la CGT qui, depuis des années, s'engage sur les questions du chantier de Flamanville, sur les questions d'emploi, de respect du droit du travail, qui avait aussi un retour d'expérience à faire partager.

Je pense qu'il faut, Monsieur Houi, ne pas évacuer cette question de l'emploi des questions sociales que nous voulons porter et je pense que s'il y a une désaffection aujourd'hui sur les questions du débat public, c'est que de nombreuses personnes, aujourd'hui, vivent dans une situation de crise, dans l'angoisse du lendemain, se demandent ce qu'elles vont devenir quand on sait la situation de l'emploi et sont placées dans une situation un peu contradictoire : à la fois elles ont l'aspiration de vouloir travailler mais on leur fait injonction de ne pas pouvoir défendre l'emploi, car être pour un projet industriel qui peut créer des emplois n'est pas acceptable ; on leur fait porter une culpabilité – excusez-moi, à mon tour, d'être dans l'excès – sur des choses telles Tchernobyl, Hiroshima...

Je pense qu'on se trouve dans des injonctions contradictoires qui empêchent les gens de s'exprimer aujourd'hui et je trouve cela regrettable.

M. MARTIN.- Merci. Juste pour signaler que la personne dont vous parlez est M. Tord et qu'un film a été fait de son intervention et est disponible sur le site internet.

M. ALA.- L'intervention de M. Tord, qui n'a pas pu avoir lieu à cause du blocage, a été réalisée ensuite en vidéo. Vous pouvez retrouver son interview en longueur sur le site de la CPDP en intégralité.

M. HOUI.- Je dois également vous indiquer que les deux thèmes qui devaient être traités à Caen, celui de la gouvernance et celui du retour d'expérience du chantier et de la situation de Flamanville 3, bien évidemment, seront traités à l'occasion des réunions qui vont venir, on essaye de reprendre la programmation des réunions en ce sens. Il me semble peu probable que celle du Havre reprenne des thématiques qui n'ont pas pu être traitées à Caen, puisqu'elle doit traiter d'une thématique déjà bien affichée, mais ce serait plutôt entre Yvetot, Abbeville et Évreux que nous allons essayer de replacer les deux thèmes qui n'ont pas pu être traités lors de la réunion de Caen.

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Pour revenir brièvement sur ce qui s'est passé à Caen, dès les premiers instants de la réunion, un groupe de jeunes, de Caen probablement, est intervenu et a empêché tout débat. C'est un peu embêtant, dans la mesure où, comme vous le disiez tout à l'heure, il était question d'avoir l'information concernant le retour d'expérience de Flamanville, ce qui nous intéressait et ce qui était un préambule à EDF pour pouvoir lancer le projet d'EPR. Il est un peu dommage de ne pas avoir eu cette possibilité d'avoir l'information.

Ce blocage du débat n'est pas de notre fait, ce n'est pas du fait du collectif. Nous avons toujours souhaité y participer, même si l'on sait très bien que les jeux sont faits. Pour nous, ce débat public est une fenêtre pour diffuser une certaine information. Je pense notamment à cette brochure, *La gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire*, qui décrit par le menu ce qui se passerait dans la région en cas d'accident nucléaire. C'est grâce à cette présence dans le débat public que vous pouvez avoir connaissance de cette brochure qui est disponible à tous les débats publics. C'est pourquoi nous sommes là.

Nous regrettons un peu que des jeunes soient arrivés et aient refusé absolument le débat. Cela dit, au vu de la façon dont est traité le nucléaire en France, et notamment le projet Roussely qui, à peine terminé, a été classé « Secret défense », ce qui met bien en lumière qu'en France, il n'y a pas moyen d'obtenir une information claire et objective sur le nucléaire... Finalement, ces jeunes de Caen n'ont peut-être pas adopté la bonne méthode mais on comprend l'irritation et la façon dont ils ont pu réagir, dans la mesure où, en France, il n'y a absolument pas moyen d'arriver à obtenir une information claire, démocratique, régulière, officielle, honnête, sur le nucléaire.

Nous, collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs », malgré tout, nous participons, nous essayons, pour reprendre la formule consacrée, de jouer le jeu, ce qui n'est pas du tout un jeu, et nous essayons d'apporter une certaine information et surtout pas une caution à cette mascarade démocratique. Je vous rappelle que ce débat n'en est pas un, EDF a du mal à répondre à nos questions, qu'elles soient orales ou écrites. Certaines questions ont été posées il y a plus d'un mois.

On comprend très bien l'irritation de certaines personnes et leur refus absolu de participer à ce débat. Nous avons fait le choix d'y participer pour le moment ; le choix qu'ils ont adopté est le leur. Nous souhaitons faire cette mise au point.

M. HOUI.- J'ai quelques éléments à fournir en réponse à l'intervention de M. Correa. Je crois qu'il faut distinguer le fait de ne pas participer et le fait d'empêcher d'autres de participer. Ce qui s'est passé à Caen, ce sont des gens qui ont empêché d'autres de pouvoir débattre ; je ne mets pas cela de la même manière.

Personne n'oblige quiconque à venir dans une réunion publique. À partir du moment où on est dans une réunion publique, on peut exprimer un point de vue, mais on doit être en situation de pouvoir entendre le point de vue d'autres.

Sur le déroulement du débat public, tout au moins celui que je connais, celui qui concerne le projet de l'EPR Penly 3, je suis convaincu qu'il y a des améliorations à apporter et, bien évidemment, je sais que la participation active et assidue de «Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs» ne peut que nous aider à faire que ce débat soit organisé de mieux en mieux et réponde aux attentes des uns et des autres, attentes qui sont dans le cadre prévu par la loi. Cependant, aujourd'hui, on a quand même un nombre de cahiers d'acteurs proposés qui démontre que le débat vit. Nous avons, même si des améliorations sont à apporter, un système de questions/réponses qui fonctionne. Si les délais de réponse sont longs pour certaines questions, c'est aussi parce que certaines questions ne sont pas simples et qu'il faut avoir des éléments d'information suffisants. Tout ceci n'est sûrement pas parfait, nous en avons conscience.

Le fait que des éléments d'éclaircissement sur un point qui est tout de même fondamental, l'opportunité même du projet, amènent à ce que des éléments complémentaires d'information puissent être rassemblés, ce débat fonctionne et il fonctionne normalement, je tenais à le dire. Pour moi, ce n'est pas une mascarade, les gens ont la possibilité de s'exprimer comme ils le veulent à l'occasion des réunions publiques. Des informations qui vous paraissaient utiles aux uns et aux autres, qui concernaient les thèmes traités à Caen, n'ont pas pu être mises sur la place publique ; ce n'est pas du fait de la Commission.

M. MARTIN.- Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Monsieur Correa, une précision sur ce qui concerne les questions/réponses. Aujourd'hui, 99 questions ont été affectées à EDF par la CPDP, dont 11 l'ont été hier, donc si je fais abstraction de ces 11, il en reste 88, et nous avons déposé sur le site de la CPDP 72 réponses.

Le délai moyen entre le moment où une question nous est affectée et où on dépose la réponse, aujourd'hui, est de 13 jours, c'est-à-dire un peu moins de deux semaines de travail. Comme le disait M. le Président, ce sont souvent des questions qui ont un contenu technique assez lourd et pour lesquelles nous devons solliciter des experts en interne. Nous faisons notre possible pour tenir les délais et je pense que moins de deux semaines pour répondre est tout à fait satisfaisant. Je dis bien que ce sont les délais entre le moment où nous avons la question et le moment où nous y répondons. Il peut y avoir des délais avant et après, pour que la question soit affectée par la CPDP à EDF, puis validée par la CPDP avant que ce ne soit porté à la connaissance du public.

M. HELM.- Pour ajouter également à cette problématique des questions/réponses, certaines questions sont adressées à plusieurs organismes, pas simplement à EDF, et il y a un certain nombre de questions pour lesquelles les réponses ne sont pas encore mises en ligne parce qu'on n'a pas eu les réponses de l'ensemble des organismes interrogés.

M. DUPUIS.- Je présente le projet Penly 3.

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais d'abord faire la présentation du projet, mais je vais aussi présenter mes deux collègues qui m'aideront à répondre aux questions que vous poserez par la suite. À ma droite, Eric Neyme, qui est le délégué régional d'EDF en Haute-Normandie et en Basse-Normandie ; il se présentera plus en détail tout à l'heure pour vous donner des détails sur sa carrière. À ma gauche, Jean-Pierre Momcomble, chargé de mission sur l'insertion territoriale de l'EPR, aujourd'hui de Flamanville et demain de Penly.

Moi-même, Joseph Dupuis, je suis, au sein d'EDF, le directeur du projet Penly 3 et j'ai fait ma carrière dans l'ingénierie des moyens de production, nucléaire mais aussi gaz et charbon.

Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes, en essayant de répondre à trois questions que vous devez vous poser : Pourquoi ce projet ? Pourquoi à Penly ? Quels seront ses impacts s'il est réalisé ? D'abord, quelques mots sur le projet, que je remercie la régie d'accompagner des diapositives correspondantes.

Vous pouvez voir sur cette photo que notre projet, qui est au premier plan, a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent déjà sur le site de Penly depuis une vingtaine d'années. Cette nouvelle unité de production sera néanmoins plus puissante que les précédentes, elle fera 1 650 mégawatts là où les unités existantes font 1 300 mégawatts. Elle utilise un nouveau réacteur, que l'on appelle « EPR », qui est l'abréviation en anglais pour réacteur européen à eau sous pression. En fait, le principe est le même que les réacteurs qui fonctionnent actuellement à Penly mais il a bénéficié de nombreuses améliorations et en particulier sur le plan de la sûreté nucléaire.

Ce nouveau réacteur est prévu pour produire 13 milliards de kilowattheures par an, ce qui correspond à peu près à 2,5 % de la production d'électricité en France. C'est un tiers de plus que chacune des deux unités de Penly 1 et 2. Ce projet Penly 3 s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique de la France qui dit qu'il faut faire d'abord des économies d'énergie, ensuite il faut développer les énergies renouvelables et, enfin, qu'on recoure à des moyens de production centralisée comme le nucléaire pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

À la suite du Grenelle de l'environnement, en 2007, l'État a lancé un programme très ambitieux d'économie d'énergie et de déploiement des énergies renouvelables pour faire de l'électricité à partir d'éolien, à partir de photovoltaïque, donc de solaire. Ce programme très ambitieux, il est probable qu'à l'horizon de la fin de la décennie, il ne soit pas suffisant pour assurer l'équilibre entre production et consommation. C'est pourquoi l'État a choisi de lancer aussi des moyens de production nucléaire : Flamanville pour une mise en service en 2012 et ce deuxième projet EPR pour une mise en service en 2017. L'équation n'est donc pas : nucléaire ou énergie renouvelable ou économie d'énergie, mais bien faire les trois de front.

Pourquoi nous, EDF, voulons-nous faire ce projet ? En 2008-2009, le besoin d'une nouvelle unité de production électronucléaire de type EPR a été détecté par l'État. Cela a figuré dans la programmation pluriannuelle des investissements en moyens de production, pour une mise en service à la fin de la décennie, en 2017. Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont décidé de se porter candidats pour réaliser ce projet, parce que nos clients ont besoin d'une énergie compétitive et que nous voulons la produire avec un moyen de production peu émetteur de gaz à effet de serre.

Le diagramme de gauche vous montre comment se situe, en termes d'émissions de CO₂, carbone, par kilowattheure, le nucléaire : aux alentours de 4 grammes de CO₂ par kilowattheure pour le parc nucléaire français, là où les centrales à gaz font plus de 400 grammes et les centrales à charbon plus de 800 grammes par kilowattheure, donc peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Une énergie compétitive, vous le voyez sur le diagramme de droite, où vous avez le coût de production de Penly, qui s'élève à peu près à 5,5 à 6 centimes d'euros par kilowattheure là où les concurrents, charbon ou gaz, en fonction du prix du combustible et du prix de la tonne de CO₂, ont des coûts de production de l'ordre de 7 à 10 centimes d'euro par kilowattheure.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? Il présente des avantages à plusieurs titres. D'abord, EDF est déjà propriétaire des terrains. Ensuite, et on peut le voir sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix pour accueillir jusqu'à quatre unités électronucléaires, ce qui va considérablement limiter les terrassements qui seront nécessaires pour installer la nouvelle unité.

Par ailleurs, ce type de centrale, qui transforme de la chaleur en électricité, a besoin d'une grande capacité de refroidissement pour fonctionner et la Manche, avec ses courants de marée, présente justement les meilleures conditions possibles de ce point de vue.

Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands se sont montrés très volontaires pour accueillir cette nouvelle unité de production.

Notre projet va s'inscrire dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue de ce débat public et, je le répète, ce n'est pas le cas, nous réutiliserons les infrastructures existantes : les routes d'accès, la voie ferrée qui dessert le site, le canal qui se trouve devant la centrale et qui permet d'acheminer l'eau de refroidissement, les lignes haute tension qui permettent d'évacuer l'électricité et de la mettre sur le réseau très haute tension, etc. Tout cela va nous permettre de minimiser considérablement les impacts pendant la construction.

L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que les unités actuelles. Les rejets des trois unités resteront très inférieurs aux limites réglementaires. Les premiers calculs que nous avons faits montrent que l'impact des rejets radioactifs pour la totalité du site, donc des trois unités, restera au moins 50 fois plus faible que la radioactivité naturelle.

Un chantier de centrale nucléaire est aussi un chantier de très grande ampleur, avec un impact fort sur la vie économique du territoire qui l'accueille. En se basant sur notre expérience de Flamanville, où nous construisons actuellement une unité du même type, on peut dire qu'un tel chantier dure à peu près sept ans entre le moment où l'on commence à faire des travaux sur le site et le moment où l'on a fini les essais de mise en service et accueille, au pic de l'activité, de l'ordre de 3 000 personnes. Cela ne veut pas dire qu'il y a 3 000 personnes le lendemain de l'ouverture du site, il y a une montée en puissance, puis, une fois que l'on a passé le plus fort de l'activité, l'activité redescend et, en régime établi, c'est-à-dire pendant la période d'exploitation, ce sont à peu près 400 personnes que nous aurons en permanence sur le site pour l'exploitation de la centrale et ceci pendant au moins 60 ans.

Pour construire Penly 3, nous serons amenés à passer de l'ordre de 150 à 200 contrats à des entreprises, nationales ou régionales. On les encouragera à sous-traiter le maximum d'activité à des entreprises locales, de façon à ce que l'impact économique soit maximisé.

Enfin, pour compléter cet exposé rapide de Penly 3 et de ses principales dimensions, je vous propose de visionner un film qui vous permettra de découvrir notre projet en images. Merci de votre attention. (*Projection d'un film.*)

M. MARTIN.- On va pouvoir passer maintenant aux échanges, aux questions/réponses. Avant de donner la parole à la salle, une personne a pris la parole tout à l'heure pour évoquer le rapport Roussely. Ce n'est pas quelque chose de connu de tout le monde. Si vous pouviez donner un petit éclairage sur pourquoi ce rapport et ce qu'on en attend.

M. DUPUIS.- La seule chose que nous sommes en mesure de dire, c'est que ce rapport a été commandé pour donner au gouvernement un éclairage sur l'organisation industrielle de la filière nucléaire en France. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. MARTIN.- Très bien ! Avez-vous des questions ?

M. L'HOTELLIER.- Vice-président du GERDET, Groupement des entreprises de la région de Dieppe, Eu, Le Tréport. Je m'exprime dans une ambiance un peu difficile, que tout le monde connaît, des entreprises aujourd'hui dans une situation de crise importante. Tous les projets qui ramènent de l'emploi et de l'activité sont évidemment les bienvenus sur notre territoire.

Les membres du GERDET sont évidemment favorables à ce magnifique projet structurant pour notre région, parce que notre territoire a besoin d'énergie et a besoin d'emplois dans le cadre de la construction et, ensuite, dans le cadre de l'exploitation de l'installation.

Mon avis est donc un avis très positif sur le site, avec malgré tout une réserve, une réserve importante, qui est que ce projet doit profiter aux entreprises, aux salariés du secteur et de notre

territoire. Le GERDET sera très vigilant à ce que les appels d'offres, dans le cadre des procédures et des processus d'attribution, réservent de façon obligatoire une part substantielle à nos entreprises locales. Ce n'est qu'à cette condition que les entreprises locales, que les salariés de nos entreprises locales, pourront accompagner un projet comme celui-ci.

Je vois également le nombre de contrats, de 150 à 200 contrats, présenté, qui me semble, vu l'ampleur du projet, assez limité et laisse présager des montants de contrats très importants, avec des conditions de garanties auxquelles je crains que la très grande majorité de nos entreprises locales ne pourront pas accéder. Voilà mon inquiétude et ma réserve sur le projet de l'EPR Penly 3.

M. MARTIN.- Merci. Une réponse d'EDF sur le processus et la taille des lots ?

M. DUPUIS.- Quelques éléments de réponse. Bien évidemment, dans les 150 à 200 contrats, il y en a de toutes tailles. Il y en a de très importants, comme le contrat Areva, par exemple, qui, à lui seul, ne fait pas loin du tiers de la centrale, d'autres s'adressent prioritairement à des entreprises très spécialisées avec des savoir-faire très ponctuels et d'autres encore concernent des aménagements du site, des bâtiments annexes, etc. donc tout un panel de contrats où aussi bien des grandes entreprises nationales que des entreprises locales peuvent trouver de l'activité.

Il est certain que, de toute façon, nous sommes tenus par une directive européenne au niveau de la mise en concurrence des entreprises ; cette directive 2004-17 nous oblige, nous, entreprise intervenant dans le secteur de l'électricité, à recourir systématiquement à la mise en concurrence entre les entreprises qui manifestent leur intérêt pour les contrats que nous devons attribuer, ce qui ne veut pas dire que nous le faisons n'importe comment, cela ne veut pas dire que c'est la généralisation d'une concurrence sauvage avec uniquement des contrats attribués aux moins-disants. Nous sommes très attentifs à ce que nos contrats comportent des incitations à la participation d'entreprises locales, par exemple pour tout ce qui peut être sous-traité localement. Nous sommes très attentifs aussi à ce que les entreprises qui vont mener les travaux sur site aient un recours privilégié à la main-d'œuvre locale, aient un recours aussi aux mains-d'œuvre en difficulté, donc les personnes en insertion. Ce sont des éléments sur lesquels nous avons une politique industrielle qui essaie de maximiser l'implication du tissu économique local. De façon à ce que tout cela puisse se mettre en place, nous savons aussi qu'il nous faut travailler avec des acteurs locaux. Des contacts ont déjà été pris avec les chambres consulaires de la Haute-Normandie, sous l'égide de la chambre régionale, avec une forte implication de la Chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, de façon à ce qu'une organisation se mette en place et nous permette de connaître les entreprises intéressées par travailler sur le chantier de l'EPR, leurs capacités, leurs compétences, afin que l'on puisse en informer les entreprises qui se voient attribuer des contrats nationaux. Je pensais, par exemple, à Areva ; il est important qu'Areva sache sur quel tissu local elle peut s'appuyer.

Ce dispositif permettra aussi à ces entreprises locales de s'inscrire sur un site internet qui est à disposition. Il nous permettra aussi de communiquer des informations sur : quels sont les contrats que nous avons à passer, quand nous lancerons tel appel d'offres pour tel type de prestation, de façon à ce que les entreprises locales puissent aussi voir quelle est la part qu'elles pourraient prendre à cette activité. Ce travail est lancé avec la CCI, j'ai vu un représentant de la CCI de Dieppe dans la salle, qui est plus particulièrement sur ce sujet et, bien évidemment, cela permettra, si le projet est décidé, de maximiser l'implication du tissu économique local.

M. GRUNBERG.- De l'ACRO qui, pour le public qui ne la connaîtrait pas, est l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest. Je voudrais apporter une précision à ce monsieur concernant le travail pour les entreprises situées dans le périmètre. Je rappellerai qu'il existe un arrêté du ministère de l'Environnement qui date de février 2010 et qui prévoirait que des installations d'entreprises un peu sensibles dans le périmètre d'installations nucléaires de base ne seraient pas favorisées. Pour l'emploi, ce ne serait pas terrible. Prenons le cas d'entreprises

chimiques de type Seveso, etc. Par ailleurs, pour des entreprises existantes – il en parle également –, leur développement serait entravé, justement dans le cadre de problèmes inhérents à la survenance d'un incident. Je n'irai pas plus loin sur ce sujet, je renvoie les gens à cet arrêté et à son interprétation ; on pourra peut-être discuter de ceci.

Je voudrais revenir sur un article paru dans le *Canard enchaîné* ce matin, qui concerne le tritium qui s'est échappé dans la centrale de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne. Cela n'a pas été une pollution énorme, apparemment, mais deux pompes se sont mises en panne pour l'évacuation d'eaux usées, l'eau tritiée a débordé dans une cuve bétonnée qui n'est pas d'une étanchéité extraordinaire et cela a contaminé la nappe phréatique ; on s'en est rendu compte plus tard.

L'incident est survenu le 18 janvier 2010. Il a donné lieu à une intervention des gens de la centrale auprès de leur direction, si mes souvenirs sont bons, le 25 janvier. Il a fallu 39 jours pour que le travail soit effectué, c'est-à-dire le 5 mars. On s'est rendu compte à ce moment-là qu'il y avait pollution de la nappe phréatique, pas énorme : sur 17 échantillons prélevés, 2 dépassaient les limites admises qui étaient de 7 becquerels par litre, on a atteint 7,4, ce n'est pas gigantesque, mais cela aurait pu être beaucoup plus grave. Remarquez bien les délais : 39 jours.

L'ASN, qui s'est emparée de ce problème, a un peu élevé la voix et a émis un document de six pages le 18 mai disant qu'elle faisait tellement confiance, en fin de compte, à EDF qu'elle demande à un laboratoire externe de procéder à des mesures. Par ailleurs, l'ASN donne un mois à EDF pour que cet incident ne se reproduise plus.

Quand je regarde le petit film, que j'ai vu une paire de fois puisque j'assiste pratiquement à tous les débats publics, tout est parfait, la sécurité est assurée, etc. Voilà une illustration d'un peu de laxisme. Nous souhaiterions que dans le cadre d'incidents qui pourraient être beaucoup plus graves, ce soit pris un peu différemment. Je demanderai éventuellement à M. Joseph Dupuis d'apporter quelques précisions sur le sujet. Je vous remercie.

M. MARTIN.- Merci. EDF peut effectivement apporter des éléments de réponse. Si un représentant de l'ASN est présent dans la salle, on pourra lui demander également d'intervenir.

M. DUPUIS.- Je n'ai pas d'information précise sur cet incident dont je n'avais pas connaissance ; l'ASN en a peut-être plus que moi.

Je note ce qu'a dit M. Grunberg, 7 becquerels par litre, ce sont 7 becquerels de trop, je suis d'accord. La limite de potabilité selon l'OMS est de 7 800 becquerels par litre, je crois. Cela n'excuse pas, mais...

Je n'ai pas d'information sur cet incident qui ne me paraît pas de premier plan.

M. GRUNBERG.- 4 800 becquerels par litre par l'OMS, mais la Communauté européenne demandait 100 becquerels par litre, le Canada avait adopté 20 becquerels par litre et redescend vers 5 becquerels par litre. Vous voyez qu'on peut mettre les limites où on veut.

Disons que zéro becquerel par litre, ce n'est pas possible, mais en amont de la Manche, on a 0,2 becquerel par litre et on arrive entre 7 et 30 becquerels par litre au niveau de la Manche, ce qui montre que l'activité... Je sais bien que ce n'est pas tellement vous, c'est plutôt La Hague qu'autre chose, mais ce n'est pas mal.

M. MARTIN.- Le représentant de l'ASN peut-il apporter d'autres éléments ?

M. HOUDRE.- Je suis le représentant de l'ASN en Normandie. Peut-être trois points...

Sur les limites de potabilité en tritium, en fait, il y en a deux, c'est pourquoi c'est un peu compliqué : la limite de 7 800 becquerels par litre qui est la limite de potabilité pour le tritium et un seuil de 100 becquerels par litre qui est en vigueur en France et qui est le seuil d'attention qui doit

conduire les autorités à réaliser des mesures complémentaires pour vérifier s'il n'y aurait pas d'autres radioéléments qui se présenteraient dans l'eau et qui, si on faisait le total de tous les radioéléments, pourraient amener à excéder la limite de potabilité. La limite de potabilité pour le tritium est bien de 7 800 becquerels.

Pour faire le lien avec l'article que vous citez du *Canard enchaîné*, 7 becquerels par litre, cela reste quelque chose de limité. Je n'ai pas connaissance de l'événement en question et ne serai donc pas en mesure de donner des éléments précis sur le sujet, mais je peux évidemment en apporter après avoir pris des renseignements auprès de mes collègues de la division compétente.

Au niveau des campagnes d'analyse réalisées par des laboratoires externes, c'est quelque chose qui se fait de manière régulière. Typiquement, sur toutes les centrales nucléaires, on va réaliser des campagnes de mesures contradictoires par des laboratoires indépendants qui sont évidemment accrédités, en présence d'inspecteurs de l'ASN, pour corroborer les mesures faites par EDF. C'est quelque chose d'assez classique qui, là, a été illustré au travers d'un événement, mais ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

Pour ce qui concerne la maîtrise des activités autour des installations nucléaires, une circulaire du ministère de l'Écologie est parue en février 2010 et est destinée à mieux organiser la maîtrise des activités autour des installations nucléaires.

Pour faire vite, une installation nucléaire est une installation qui présente des risques qu'on essaye de limiter au minimum, mais il y a des risques résiduels que l'on ne peut pas tout à fait exclure. Dans une démarche de défense en profondeur, de protection maximum des populations, on souhaite également limiter les activités, que ce soient les habitations, mais également les entreprises, dans un périmètre relativement restreint autour des installations nucléaires. Il s'agit typiquement d'un périmètre de deux kilomètres autour d'une centrale nucléaire, au sein duquel, en cas d'accident grave, qui est très improbable mais qu'on ne peut pas exclure, il y aurait des mesures d'évacuation qui seraient probablement préconisées par le préfet ; pour faciliter cette évacuation, nous préconisons de limiter la concentration des activités dans un périmètre très proche autour des installations nucléaires. Cette démarche va se développer au cours de l'année 2010.

M. MARTIN.- Merci.

M. DUPUIS.- Je voudrais ajouter un point. En ce qui concerne ces servitudes, en fait, elles seraient instaurées autour des installations nucléaires, y compris les existantes. Pour le cas de Penly, où il s'agit d'ajouter une troisième unité sur un site qui en comporte deux, cela ne change pas grand-chose au périmètre concerné. C'est pour rassurer ceux qui voudraient s'installer à proximité.

M. DUCROUX.- Je parle juste en mon nom, en tant que citoyen, honnête homme, essayant de me faire une idée.

J'ai quatre doutes, parce qu'on nous a présenté un beau projet.

Le premier doute est technique. Vous voyez ce qui se passe dans le golfe du Mexique, une des plus grandes entreprises du monde, BP, dans quelle situation elle s'est mise, ainsi que le golfe du Mexique et les Caraïbes. Premier doute technique : on est au XXI^e siècle, il est permis de douter de la technique de l'homme et de sa maîtrise sur la nature.

Le deuxième point concerne les coûts ; on ne nous en a pas parlé. Je voudrais dire qu'il existe déjà un EPR assez avancé en Finlande. Si vous pouviez nous donner des informations sur ce qui était prévu au départ, les délais de fabrication, de mise en service, ainsi que le coût au départ et le coût actuel de cet EPR et combien EDF devra payer de pénalités pour le retard pris pour le mettre en service. Par ailleurs, ce doute sur les coûts n'est pas uniquement par rapport à l'EPR de Finlande. Il est aussi bien mis en exergue avec le réacteur Iter, dont le programme au départ prévoyait 5 milliards de dépenses et, actuellement, on en est à 15 milliards.

Le troisième doute porte sur les délais, le délai prévu en Finlande ; quel est le retard et quel est le retard qui sera possible dans le projet actuel, puisqu'actuellement, aucun EPR ne fonctionne.

Quatrième doute : malgré tout, l'EPR fabrique des déchets ; où seront-ils stockés ? Bien entendu, je sais qu'il y en a beaucoup moins que dans une centrale classique, mais quand même, il en reste ; seront-ils stockés en France ou sait-on où ?

Voilà mes doutes d'honnête citoyen. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- La salle est remplie d'honnêtes citoyens. Cela fait pas mal de questions pour EDF et je pense qu'il y a également une question pour l'ANDRA concernant les déchets.

M. DUPUIS.- Vos doutes concernant la technique, je peux répondre que dans le cas de l'EPR, c'est un projet technique qui a fait l'objet de longues études ; il n'est pas sorti comme cela d'un chapeau. Ce nouveau réacteur est le fruit du retour d'expérience qui a été accumulé par le fonctionnement des centrales françaises d'une part et allemandes d'autre part qui a été rassemblé dans les années quatre-vingt-dix par, d'un côté, EDF et ses équivalents allemands, par Areva qui était le constructeur français et Siemens qui était le constructeur allemand, et ceci sous l'égide d'un échange concernant les options de sûreté avec les deux autorités de sûreté allemande et française. Il y a eu un long processus de maturation de ce projet qui s'est produit en plusieurs étapes et qui a permis de valider des options de sûreté, puis de lancer les réalisations, en particulier en France celle de Flamanville.

M. Houdré le disait tout à l'heure, on ne peut jamais totalement exclure des risques, mais il faut savoir que, vraiment, la philosophie de base de l'ingénierie dans le domaine du nucléaire, c'est bien une conception autour de la sûreté, qui est notre priorité. Ce sont des projets qui sont vraiment conçus autour de cela.

Pour ce qui concerne les coûts, en Finlande, ce n'est pas du tout un projet d'EDF, c'est un projet mené par Areva pour le compte d'électriciens finlandais dans un contexte industriel qui n'est pas celui que nous avons retenu en France, donc je ne m'exprimerai pas sur les problèmes rencontrés sur ce projet, car je considère qu'ils ne sont pas directement reproductibles en France

Iter est un projet de recherche. On est là dans un monde tout à fait différent, on n'est plus dans un monde industriel, donc il est difficile de faire une assimilation.

Concernant les retards en Finlande, pour les grands projets de développement industriel comme cela, il arrive que sur des prototypes, il y ait des difficultés. L'aéronautique, tout le monde monte dans des avions, mais il n'empêche que la mise au point d'un avion n'est pas forcément quelque chose de très simple à faire, cela connaît aussi des difficultés et peut conduire à des retards. Ce n'est pas pour autant que le produit, à la fin, n'est pas fiable, n'est pas sûr et n'est pas compétitif ; c'est pourquoi on passe par des prototypes.

Enfin, pour les déchets, je crois que M. Chastagner de l'ANDRA est présent, les déchets de l'EPR seront traités, même s'ils sont en quantité inférieure, comme ceux de nos centrales. Je propose que M. Chastagner nous en dise plus.

M. CHASTAGNER.- L'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs, ANDRA, est un établissement public, indépendant des producteurs de déchets en l'occurrence, qui a en charge la gestion des déchets radioactifs sur le territoire national.

Elle exploite et apporte des solutions opérationnelles pour, à l'heure actuelle, à peu près, 90 % des déchets. D'ailleurs, il y a des documents que l'ANDRA publie très régulièrement, en particulier l'inventaire national des déchets des matières radioactives, qui est publié tous les trois ans, et si l'on regarde l'inventaire de 2007, ce sont 1 151 000 mètres cubes de déchets radioactifs qui ont été produits en France, dont 90 %, à l'heure actuelle, ont une solution opérationnelle, une solution dans la Manche et une solution opérationnelle dans l'Aube, avec les centres de Soulaisnes et de

Morvilliers, ce qu'on appelle les déchets de faible et moyenne activité et les déchets de très faible activité.

Pour les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, qui représentent les 10 % restants, l'ANDRA étudie à l'heure actuelle la possibilité de stocker ces déchets dans une couche géologique qui se situe dans l'Est de la France, aux environs de Bure, entre la Meuse et la Haute-Marne. Elle a, pour cela, un laboratoire qui a permis d'identifier une zone de stockage possible. Elle a déposé à l'heure actuelle un dossier sur cette zone et ce dossier sera soumis, bien évidemment, au débat public en 2013, pour, ensuite, s'il y a une suite favorable à ce débat, une mise en service en 2025.

Les déchets des centrales nucléaires – il n'y a d'ailleurs pas que les centrales nucléaires qui produisent des déchets, il y a aussi les centres de recherche, Areva et la médecine nucléaire –, pour une grande majorité de ces déchets, 90 %, ont une solution opérationnelle.

Quand l'EPR de Penly sera décidé, EDF proposera des dossiers caractérisant ces déchets et l'ANDRA étudiera ces déchets, les colisages qu'envisage EDF pour en assurer la sûreté et, à ce moment-là, procédera à l'agrément, puis à l'acceptation de ces déchets. Voilà le processus.

En France, on ne stocke que des déchets français et la France n'exporte pas de déchets radioactifs à l'étranger. (*Réactions dans la salle.*)

M. HOUI.- Deux remarques : première remarque, c'est « *si l'EPR de Penly est décidé* » et, deuxième remarque, j'aurais voulu savoir si les réponses aux questions que monsieur avait posées étaient satisfaisantes pour vous.

M. DUCROUX.- Je crois avoir lu dans un journal bien informé du soir qu'il y avait des convois de déchets vers la Russie. J'ai lu cela, mais je ne sais pas...

M. MARTIN.- Sur les transports de déchets ?

M. HOUI.- Un complément de réponse !

M. CHASTAGNER.- Que je sache, ce n'est pas l'ANDRA, puisqu'à l'heure actuelle, ce ne sont pas des déchets, c'est un combustible qui a été traité chez Areva, à La Hague, dont une partie, comme on le sait, a encore un potentiel en matière fissile et qui est envoyé en Russie.

Je ne pourrai pas en dire plus, car, encore une fois, ce n'est pas l'ANDRA qui a en charge ces convois de déchets et ces opérations de traitement. (*Interventions hors micro sur l'emploi du terme « déchets » dans les propos de M. Chastagner.*)

M. MARTIN.- Sans micro, cela ne sert pas à grand-chose.

Mme SAUVAGE.- Du collectif « Stop-EPR ». Monsieur Dupuis, depuis le début, vous nous dites qu'il y aura moins de déchets. Je crois que pour une fois, on va apporter quand même une précision que certains scientifiques donnent : le combustible qui va se trouver dans l'EPR, si j'ai bien compris, va rester plus longtemps, va produire plus d'électricité, et ce, parce qu'il aura été plus irradié. Il y aura peut-être, Monsieur, moins de déchets en masse, mais des déchets beaucoup plus radiotoxiques. C'était une précision que je voulais apporter. Merci.

M. DUPUIS.- Ce n'est pas une question, mais plus une interpellation.

Les déchets que vous visez sont les déchets haute activité vie longue. Il y en a de deux sortes. Il y a les produits de fission dans la réaction nucléaire ; c'est un atome d'uranium qui est cassé en deux morceaux et qui produit ce qu'on appelle des produits de fission qui sont des corps radioactifs. Un autre type de déchets à haute activité, ce sont toutes les structures qui constituent l'assemblage

combustible, en plus de l'uranium ; dedans, on a des gaines qui contiennent les pastilles d'uranium et les grilles qui permettent de constituer un assemblage avec plusieurs tubes, etc.

Pour ce qui concerne les produits de fission, en fait, la réaction de fission reste toujours la même, donc, globalement, on est sur les mêmes types de matières, même si le combustible reste plus longtemps et est plus irradié dans le réacteur.

Pour ce qui concerne les matériaux de structure, qui sont en fait des métaux avec des alliages très spéciaux, comme le même assemblage reste plus longtemps dans le cœur, au final, on récolte une quantité en masse qui est la même, alors qu'on a produit plus d'électricité avec, donc, au final, on produit, en masse et en volume, moins de déchets.

Ce qui importe, c'est qu'à partir du moment où, derrière, on a une solution viable, qui protège bien l'environnement en termes de radioactivité, ce qui est important, et c'est le choix qui a été fait au niveau politique nationale de gestion durable des déchets, c'est bien de réduire, dans la mesure du possible, les quantités qui sont à stocker.

M. MARTIN.- Sur cette question des déchets, avant de passer la parole, peut-on avoir un éclairage de vocabulaire entre « déchet » et « matière » ? Est-ce que l'ANDRA ou l'ASN peut répondre ?

M. CHASTAGNER.- M. Houdré pourrait aussi répondre.

Je crois que la définition du déchet est assez classique : c'est quelque chose dont le détenteur n'a plus l'usage et ne peut pas employer à des coûts économiquement rentables ; à ce moment-là, c'est un déchet, il n'en a plus l'usage. Radioactif, c'est à partir du moment où on est amené à prendre des précautions compte tenu de son niveau d'activité. Un déchet radioactif est une matière dont on n'a plus l'usage, donc c'est un déchet, et il est radioactif.

La matière est quelque chose dont on a l'usage ; c'est pour cela qu'on parle de « combustible usé » et non pas de « déchet » sortant d'une centrale, puisqu'il part à La Hague pour être traité.

M. MARTIN.- Pour compléter, y a-t-il un délai, par exemple, au-delà duquel la matière ne peut plus être considérée comme matière mais devient un déchet ?

M. CHASTAGNER.- À partir du moment où la matière a un réemploi, c'est une matière, ce n'est pas un déchet, on en a l'usage ; c'est ce qu'on appelle éventuellement une matière première secondaire, mais c'est une matière. Cela peut dépendre de conditions techniques et économiques, mais à partir du moment où une substance a été déclarée comme matière, ce n'est pas un déchet et l'ANDRA n'en a pas la charge.

M. MARTIN.- Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Un point que je souhaiterais ajouter...

Finalement, de quoi parle-t-on ? On parle en fait d'uranium. Il y a deux sortes d'uranium : l'uranium fissile et l'uranium non fissile. Si, aujourd'hui, dans les réacteurs que nous mettons en œuvre, réacteurs à eau pressurisée, comme l'EPR ou comme ceux qui fonctionnent, on utilise essentiellement la propriété de l'uranium fissile, en revanche, le projet de long terme de l'industrie nucléaire est bien de développer ce que l'on appelle les réacteurs de génération 4 qui, eux, pourront utiliser la totalité de l'uranium, c'est-à-dire y compris l'uranium non fissile qui se trouvera transformé en un matériau fissile et qui pourra multiplier par environ 50 la capacité énergétique de l'uranium.

C'est pour cela que ces matières, aujourd'hui, sont loin d'être considérées comme des déchets ; c'est même plutôt la matière première de l'énergie de demain. Certes, ce n'est pas pour demain matin, on est sur des échelles de temps qui sont plutôt de la quarantaine d'années, mais c'est particulièrement important, dans une industrie comme celle de l'énergie, d'avoir des visions de long

terme et même de très long terme. Tout le monde vous le dira, dans le monde du gaz, dans le monde du pétrole, dans le monde du charbon, dans le monde de l'électricité, il faut avoir des visions de très long terme.

M. MARTIN.- Un complément de l'ASN ?

M. HOUDRE.- Juste un complément, pour compléter ce qu'a dit M. Chastagner, les matières radioactives sont réutilisables en fonction des conditions techniques, économiques et des choix stratégiques en matière de définition de la politique énergétique pour ce qui nous intéresse. Le fait que les matières issues, par exemple, du retraitement des combustibles soient effectivement des matières radioactives et non pas des déchets repose sur le fait que la filière nucléaire soit pérenne en France, puisque si on n'a plus de centrale nucléaire, typiquement, on ne réutilise plus l'uranium ou le plutonium issu du retraitement des matières radioactives, donc des combustibles usés.

Au niveau de l'Autorité de sûreté nucléaire, il ne nous appartient absolument pas de nous prononcer sur la politique énergétique française, mais néanmoins nous avons demandé aux différents détenteurs et producteurs de matières radioactives, dès à présent, de considérer, éventuellement, une hypothèse où la politique nationale en matière de production d'électricité changerait et où on serait amené à considérer ce qui était aujourd'hui considéré comme une matière radioactive, pour laquelle on a une possibilité de réutilisation, comme un déchet, et donc de prévoir des capacités techniques pour gérer ce qu'on considère aujourd'hui comme des matières comme des déchets.

Une matière radioactive peut être une matière radioactive à l'instant t, mais son statut peut changer si la politique énergétique française changeait.

M. FOSSART.- Du collectif « Stop-EPR ». Le combustible de l'EPR sera effectivement utilisé beaucoup plus longtemps dans le réacteur et sa radiotoxicité sera donc plus importante que les combustibles classiques, sachant que lorsque vous renouvelez le combustible, le combustible usé reste un certain temps dans le périmètre de l'usine pour être refroidi et est ensuite envoyé à La Hague ; vous me direz si je « *blablatère* » ou pas là-dessus mais il me semble que c'est ainsi que cela se produit.

Ma question porte sur les déchets de l'EPR. Puisqu'ils sont plus toxiques, plus chauds, resteront-ils plus longtemps dans le périmètre de l'usine de Penly ou pas ?

M. MARTIN.- La parole est à EDF.

M. DUPUIS.- La durée des cycles, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le combustible va rester en réacteur, on est sur les mêmes échelles de temps. Aujourd'hui, les unités de 1 300 mégawatts comme Penly fonctionnent avec des cycles de 18 mois. L'EPR est prévu pour démarrer à 18 mois. Il pourrait par la suite, en changeant la gestion combustible, passer à 24 mois.

Pour ce que vous mentionnez, il y a un délai de refroidissement dans les piscines de la centrale qui sont prévues pour cela, avant expédition à La Hague où on le remet dans d'autres piscines. Certains combustibles peuvent nécessiter un temps d'attente un peu plus important dans les piscines de la centrale, mais on reste sur des délais qui sont de l'ordre de deux ans, comme vous mentionniez.

M. FOSSART.- Deux ans pour les combustibles EPR, comme les combustibles classiques ?

M. DUPUIS.- Cela dépendra de la gestion combustible qui sera adoptée.

Je vous signale, on peut le trouver dans le rapport préliminaire de sûreté de la centrale de Flamanville qui est disponible sur internet, on peut avoir plusieurs gestions de combustible pour une même centrale, donc on peut, et c'est notre intention, éventuellement, la modifier dans le temps.

On peut avoir des gestions de démarrage qui seront avec les mêmes combustibles que ce que l'on utilise actuellement dans les unités de 1 300 mégawatts, donc auront les mêmes durées, mais cela peut augmenter.

M. FOISSART.- Je voulais répondre par rapport à la notion de déchet et de matière valorisable ; la frontière, c'est la condition technique, économique, mais du moment ; c'est tout et c'est une bonne précision à savoir.

M. MARTIN.- Il y a une demande de prise de parole devant depuis un moment.

M. CORREA.- Très brièvement, Monsieur Dupuis, vous nous avez parlé de l'EPR de Flamanville et de l'EPR en Finlande et vous sembliez dire que les systèmes n'étaient pas les mêmes. L'EPR de Finlande est construit par Areva et l'EPR de Penly serait construit par EDF, par un opérateur différent... On finit par se perdre entre qui est concessionnaire, qui est dans le capital et qui le gère. Ce n'est pas bien clair ; pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est exactement ?

M. DUPUIS.- En Finlande, l'unité de production d'Olkiluoto est construite par Areva et Siemens qui ont conclu un contrat –on appelle cela un contrat clef en main– avec l'électricien propriétaire de la centrale, TVO –je ne vous le dirai pas en finlandais–, et au titre de ce contrat, Areva et Siemens ont une activité de fournisseur de matériel –ils fabriquent, par exemple, les matériels dans leurs usines–, ils ont une activité de concepteur et une activité de maître d'œuvre, d'architecte ensemblier ; ils font tout de A à Z, jusqu'à ce que la centrale soit prête à être mise en service et à ce moment-là, c'est l'électricien qui va procéder à la mise en service.

Dans le cadre de Flamanville 3, l'organisation industrielle est différente. Nous, EDF, sommes en même temps propriétaires de la centrale, exploitants de la centrale et surtout architectes ensembliers ; dans la construction d'une maison, c'est l'architecte qui vous fait les plans et qui vous aide à trouver l'entreprise. Le produit lui-même, le réacteur lui-même, n'est pas différent, c'est le même produit d'Areva qui a été soumis aux autorités de sûreté, qu'elles soient finlandaises ou françaises. En revanche, autour, la conception du reste de la centrale, pour la partie qui n'est pas fournie directement par Areva, à Flamanville –cela concerne, par exemple, le génie civil, la salle des machines avec la turbine, le circuit d'eau de refroidissement, donc un grand nombre de circuits annexes–, c'est basé sur une conception maîtrisée par EDF répondant aux besoins d'EDF exploitant de centrale. C'est conçu de façon à ce qu'on développe le maximum de synergies entre ce nouveau réacteur, les 58 autres que l'on exploite au niveau de la France et aussi les autres réacteurs que l'on est en train de construire ailleurs dans le monde, un peu sur le même modèle industriel, avec lesquels on a bien l'intention de développer des synergies, qu'il s'agisse de réacteurs en Angleterre, en Chine, aux États-Unis, etc.

Ce sont deux modèles industriels différents. En France, il y a une implication industrielle beaucoup plus forte de l'électricien.

M. ALA.- On a une question de monsieur qui est déjà intervenu, donc on va faire passer en priorité ceux qui n'ont pas encore pris la parole et on reviendra après à ceux qui ont déjà parlé.

M. FOSSE.- Je suis maire d'une commune près d'Eu : Étalondes.

Pour la réaction nucléaire de base, pour obtenir 1 650 mégawatts pour l'EPR, combien dépense-t-on d'énergie, compte tenu des différents cycles, c'est-à-dire montée de l'eau à 330 degrés, passer en vapeur, faire tourner une turbine ? Le rendement de la réaction est-il de l'ordre de 1/1 000 ou de 1/100 ? C'est une première question par rapport à la réaction de base.

Deuxième question, on a parlé des entreprises du secteur qui pourraient travailler au niveau du grand chantier. Comment faire pour que nos entreprises puissent être agréées par EDF, puissent

répondre aux appels d'offres et soient en mesure, en temps voulu, de pouvoir participer à cette construction ?

Troisième question, on parlait du bilan carbone ou du bilan CO₂ ; je pense que c'est dans la réaction de base que l'on parle de ce bilan, mais tient-on compte de la construction de l'EPR lui-même, du béton par exemple, de la construction des machines, de l'enrichissement en uranium, du traitement ensuite ? Tout cela intervient-il dans le bilan carbone pour produire un kilowattheure ?

Dernière question, cette commune dont je suis maire est située à 18 kilomètres de Penly ; actuellement, on n'est pas concerné par l'utilisation ou la possibilité d'utiliser des doses d'iode pour les particuliers ou disponibles dans les pharmacies. Est-ce qu'avec l'EPR, on sera, à 18 kilomètres, concerné par l'utilisation de ces doses d'iode ?

M. MARTIN.- Merci pour ces questions. Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- 1 650 mégawatts électriques, en fait, on utilise pour cela, au niveau de la réaction nucléaire, une puissance thermique de 4 500 mégawatts thermiques, donc 4 500 mégawatts thermiques sont produits dans la chaudière nucléaire, et la turbine a un rendement qui avoisine les 37 % pour produire les 1 650 mégawatts. 37 %, pour une centrale nucléaire, c'est un bon rendement ; c'est un rendement que l'on retrouve dans beaucoup de centrales qui utilisent ces cycles eau/vapeur.

Le bilan CO₂ est effectivement un bilan calculé en faisant une analyse complète du cycle de vie de la production nucléaire, c'est-à-dire qu'il intègre complètement le CO₂ émis pendant la période de construction de la centrale, que ce soit le CO₂ émis par les cimenteries qui fournissent le ciment qui sera utilisé ensuite dans le béton qui permet de construire la centrale, tient compte aussi, à l'autre extrémité, du CO₂ qui sera émis pendant les opérations de démantèlement, tient compte de tout le CO₂ émis, mais en très faible quantité, lors de l'exploitation de la centrale –par exemple, il y a des moteurs diesel de secours pour les alimentations électriques d'auxiliaires de sauvegarde de la centrale, on les essaie de temps en temps, cela dégage du CO₂, on en tient compte– et cela comprend aussi, évidemment, tout le CO₂ émis lors du cycle du combustible, c'est-à-dire l'extraction du minerai dans les mines, la transformation en « *yellowcake* », c'est-à-dire l'hexafluorure de sodium qui est utilisé après dans les usines d'enrichissement, cela tient compte du CO₂ émis par le cycle d'enrichissement, ainsi que tout le retraitement une fois que le combustible a été utilisé dans les centrales. C'est vraiment un calcul complet, qui prend en compte, et je le souligne parce qu'on a eu plusieurs fois la question, le CO₂ émis aussi bien en France, sur la centrale, pendant sa construction ou sa déconstruction, mais aussi le CO₂ émis à l'étranger lorsque les mines... Ce n'est pas « lorsque », puisqu'à l'heure actuelle, la quasi-totalité de notre uranium provient de l'étranger. Tout le CO₂ émis à l'étranger à l'occasion du cycle de l'uranium est pris en compte.

Sur les pastilles d'iode, il n'y a aucun changement, parce qu'une des caractéristiques de l'EPR, et c'était un principe de base qui a prévalu pour la conception de l'EPR, est de diminuer considérablement le risque d'avoir des rejets à l'extérieur du site.

Enfin, pour ce qui concerne l'agrément des entreprises par EDF, je passe la parole à Jean-Pierre Momcomble, de façon à ce qu'il apporte les éléments de réponse.

M. MOMCOMBLE.- Au-delà des agréments des entreprises qui se font en fonction de la nature des activités, c'est le point que je voudrais souligner, dans un chantier comme la construction d'une centrale nucléaire, il y a des activités techniques extrêmement pointues, qui font l'objet des 150 à 200 contrats principaux que l'on a indiqués tout à l'heure, mais il y a, bien évidemment, de très nombreux contrats qui tournent autour d'activités, notamment d'accueil des personnels, qui vont être induits par ce projet. Toutes ces activités de logistique, d'hôtellerie, d'hébergement, de

restauration, sont évidemment les activités classiques qui se font dans un cadre qui est le cadre habituel des gens qui font ces métiers.

Je soulignerai que, si ce projet se confirme, EDF, le maître d'ouvrage, se mettra dans une posture de grand chantier, méthode que l'on a adoptée dans le passé et que l'on conduit actuellement sur Flamanville 3. Le grand chantier est une méthode où l'on s'engage mutuellement dans un processus de concertation qui implique le monde économique, donc cela vise les consulaires, les représentants des fédérations, tous les entrepreneurs, un deuxième volet qui est celui de l'emploi et du social – c'est une question qui a été évoquée et qui a donné lieu à un cahier d'acteur – et sur ce champ, EDF prendra des engagements très précis avec les acteurs du secteur public de l'emploi et impliquera dans ces contrats les entreprises pour qu'elles soient parties prenantes de ce processus, en particulier en mettant des clauses sociales, mais également un volet territorial, et je pense que c'est sur ce volet qu'il y a des attentes très fortes, notamment des élus.

Sur le territoire du futur projet de Penly... Ce territoire devrait être celui retenu pour les réacteurs 1 et 2, donc c'est un triangle qui a comme sommet l'agglomération de Dieppe, bien sûr, Envermeu et l'agglomération Eu-Le Tréport. Ce sera un peu la zone qu'il faudra, en concertation avec les élus, aménager, compte tenu d'un état des lieux qu'il convient de faire et compte tenu de décisions qu'il faudra prendre, notamment en matière d'hébergement, de transports, pour accueillir dans des conditions satisfaisantes, aussi satisfaisantes que possible, les 3 000 salariés attendus en pic d'activité aux alentours probablement de 2016.

M. MARTIN.- Sur les pastilles d'iode, peut-être peut-on demander un complément à l'Autorité de sûreté nucléaire.

M. HOUDRE.- Pour resituer le contexte général, sur une installation nucléaire, on réduit le risque au maximum, je l'ai déjà dit ; néanmoins, on prévoit des accidents, y compris des accidents graves qui sont extrêmement peu probables, et on définit –c'est de la responsabilité des pouvoirs publics– des mesures de protection des populations *a priori*. Il y a, autour des centrales nucléaires, notamment la distribution préventive de pastilles d'iode dans un rayon de 10 kilomètres.

Il faut souligner que ce n'est pas la seule mesure de protection prévue. Je veux évoquer notamment le fait qu'en cas d'accident grave, il est assez probable que le préfet soit amené à demander une évacuation de la population dans un rayon donné.

Le plan dans lequel sont définies ces mesures de protection des populations est, en fait, destiné à gérer les premières heures d'un accident, typiquement les 24 premières heures d'un accident grave sur une centrale nucléaire. On est conscient du fait qu'en cas d'accident grave très peu probable, les conséquences excèdent ce rayon de 10 kilomètres. Toutefois, elles n'excéderaient pas ce rayon de 10 kilomètres dans les 24 premières heures suivant le déclenchement de l'accident. Dans l'organisation pour la sécurité civile en France, il a été défini qu'au-delà de ces 24 premières heures, il y avait un autre plan : le plan hors sec, avec la mobilisation de moyens complémentaires, donc de l'armée, typiquement, qui seraient mis en œuvre après ce délai de 24 heures. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de distribution préventive dans chaque habitation de comprimés d'iode au-delà d'un rayon de 10 kilomètres, mais néanmoins, des stocks sont prévus au niveau du département ; chaque département doit constituer un stock de comprimés d'iode qui serait utilisé en cas d'accident qui aurait des conséquences qui dépasseraient les 10 kilomètres.

En l'occurrence, si un projet de réacteur nucléaire sur le site de Penly était décidé, dans la mesure où il a été demandé à EDF par l'Autorité de sûreté nucléaire de réduire les risques à la source, en termes de fréquence, donc les accidents doivent être moins fréquents, et les conséquences maximales d'un accident doivent être inférieures à ce qui existe sur une centrale nucléaire actuellement en exploitation, les rayons des plans et de distribution des comprimés d'iode ne seraient pas élargis.

Mme CECCALDI.- Monsieur Dupuis, s'il vous plaît, je voudrais que vous précisiez une bonne fois pour toutes, étant donné les déclarations de votre président le 18 mai, M. Proglia, devant les actionnaires EDF ; il a dit clairement que vous aviez Penly, que vous le feriez et qu'en fait, on avait ainsi reconnu vos compétences.

Je ne vois pas pourquoi, depuis le début de la soirée, un coup, vous dites : « *si cela se fait* », un coup : « *cela se fait* », un coup : « *cela ne se fait pas* ». Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. DUPUIS.- Ce qu'a dit notre président en assemblée générale concernait une décision prise par l'État d'accepter la demande qui lui avait été faite par EDF d'être l'exploitant nucléaire de Penly 3 si le projet se réalise ; c'est bien de cela qu'il s'agissait.

Pour ce qui concerne la réalisation ou pas de Penly 3, nous disons que, premièrement, même si nous avons la volonté de mener à bout ce projet parce que nous considérons que c'est un bon projet pour nous, pour autant, il y a un certain nombre de processus d'autorisation, de concertation, que nous menons parce que c'est prévu ainsi dans la loi française et qu'il n'y a absolument aucune raison que nous échappions à ces processus.

Ces processus sont d'abord un débat public –c'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment– puis, après le débat public, en fonction des conclusions que nous tirerons de ce débat public, en fonction de ce que nous aurons entendu, en fonction des diverses expressions, si EDF décide de poursuivre le projet, à ce moment-là, on rentrera dans le processus d'autorisation de création de cette centrale.

En quoi consiste ce processus ? Je crois que c'est expliqué dans le dossier du maître d'ouvrage. On déposera auprès de l'administration un dossier dans lequel on parle de la sûreté (étude de danger, étude de risque de la centrale), de l'impact sur l'environnement, sur l'homme, de la centrale. Ce dossier sera examiné par les services compétents : l'autorité environnementale, l'autorité de sûreté nucléaire et ses appuis techniques... Il sera soumis à enquête publique, de façon à ce que le public puisse se prononcer sur des dispositions très concrètes qui sont prévues par le maître d'ouvrage. Après instruction de l'ensemble de ce dossier, des remarques formulées par le public, par la commission d'enquête qui organise l'enquête publique, par les administrations, si tout va bien, nous aurons l'autorisation de construire, de créer, cette installation nucléaire de base, avec un certain nombre de prescriptions concernant notamment les rejets, la façon de l'exploiter, etc.

Tout cela est un processus qui nous amène *a minima* jusqu'à début 2012, avant d'avoir ce qui peut être considéré comme étant le feu vert final pour lancer la construction de cette installation.

Pour autant, ce n'est pas terminé, parce que pendant la construction, nous serons amenés à soumettre à l'Autorité de sûreté nucléaire, qui est l'autorité de contrôle sur l'industrie nucléaire, les dossiers de conception, la façon dont nous réalisons, les dossiers de construction, de fabrication des matériels, et nous ne pourrons réellement mettre en service la centrale qu'à l'issue de tout un processus d'instruction et d'inspection mené par l'Autorité de sûreté nucléaire qui vérifiera que la conception de Penly, sa réalisation, correspond en tout point aux exigences de sûreté qui sont posées au départ.

Vous voyez, c'est un processus long, dans lequel il y a un certain nombre d'autorisations à obtenir et cela commence par une concertation avec le territoire d'accueil, de façon à caler le projet ou à recueillir les avis des parties prenantes concernées.

M. SOBECKI.- Concernant la question des déchets, j'ai une question à l'issue des deux mots que je voulais dire.

À la CGT, nous voyons plutôt d'un bon œil qu'EDF puisse piloter le projet Penly ; c'était une de nos exigences dans notre cahier d'acteur.

Concernant les déchets, il est heureux que ce soit l'ANDRA, entreprise publique, qui gère les déchets, et je le dis d'autant plus que si l'on regarde, par exemple, parce que cela dépasse y compris la question de la gestion des déchets, la filière maritime, quand on voit le spectacle des navires pétroliers, chimiquiers, qui vont s'échouer sur les côtes en Inde ou en Afrique et se faire désosser dans des conditions innommables, y compris dans une filière extrêmement déréglementée sur le plan économique, où il n'y a pas de maîtrise publique... C'est vraiment la logique pure et dure de l'argent qui fait mal.

Je voudrais, en même temps, poser une question, sur cette question non seulement des déchets, mais de la gestion des centrales nucléaires en fin de vie ou des centrales en fin de vie. J'ai entendu le responsable d'EDF dire à une des réunions publiques : « *on a un système qui fait qu'on provisionne régulièrement des sommes qui permettront le démontage* ». Je voudrais demander si Areva et EDF réfléchissent à la construction d'une filière de démontage des centrales nucléaires en fin de vie en termes de filière professionnelle, comme ce serait souhaitable pour les navires en fin de vie, qui serait d'ailleurs fortement porteuse d'emploi ?

M. DUPUIS.- Effectivement, la déconstruction des installations nucléaires est un enjeu fort pour l'industrie nucléaire. Non seulement nous y réfléchissons mais nous agissons. Je voudrais signaler qu'aujourd'hui, il y a, en France, un certain nombre d'installations nucléaires qui sont arrêtées et pour lesquelles les chantiers de déconstruction sont commencés : les réacteurs uranium naturel-graphite-gaz –je crois qu'il y en a six au total–, le réacteur à eau pressurisée de Chooz dans les Ardennes, les réacteurs à neutrons rapides de Superphénix, à Creys-Malville, un réacteur à eau lourde à Brennilis ; tous ces réacteurs –je crois qu'au total ils sont au nombre de 10–, à l'heure actuelle, leur déconstruction a été lancée ; elles sont à des stades d'avancement divers, le plus avancé étant très probablement celui de Chooz dans les Ardennes.

Comme vous le dites, ces activités de déconstruction sont prises très au sérieux et nécessitent d'avoir une filière industrielle capable de travailler en sûreté parce que ce sont encore des installations nucléaires ; même si le risque de criticité, donc de réaction nucléaire, est écarté, puisqu'il n'y a plus de combustible dedans, il reste tout de même la radioactivité. Il y a des matériaux radioactifs, de la production de déchets nucléaires ; tout cela est extrêmement codifié en termes de sûreté et est à faire par des entreprises qui doivent être qualifiées et qui répondent à des normes ou des impératifs de qualité au moins aussi importants que ce que l'on a lors de la construction ou lors de l'exploitation des centrales. Aujourd'hui, cette filière industrielle est en train de se constituer à l'occasion de la déconstruction des installations que je citais et aussi des installations du CEA et d'Areva qui, elles aussi, pour certaines, sont en instance de déconstruction.

M. MARTIN.- Peut-être que la question portait aussi sur une volonté industrielle, une stratégie industrielle, qui pourrait même s'exporter, de développer cette filière et d'exporter ce savoir-faire.

M. DUPUIS.- Je ne sais pas si la question était celle-là mais il est certain que nous avons la volonté de bâtir cette filière industrielle. Au sein d'EDF, au sein de la division ingénierie nucléaire, nous avons spécialisé une unité d'ingénierie située à Lyon, où il y a environ 400 ingénieurs et techniciens ; elle est dédiée aux opérations de déconstruction et aux études liées à l'environnement, parce que c'est très lié, parce que nous considérons qu'effectivement, l'enjeu nécessite un réel investissement industriel, nécessite d'avoir des compétences pointues et de les pérenniser dans la durée.

M. BLAVETTE.- Monsieur Dupuis, vous évoquiez tout à l'heure le rapport préliminaire de sûreté de Flamanville. Or, si, dans les milieux antinucléaires, nous avons bien lu ce rapport, nous nous interrogeons sur les différences entre la technologie EPR que vous soumettez au débat et les N4. Quelles sont les différences effectives entre ces deux technologies, puisqu'il semblerait, conformément à la question posée par ce maire au fond de la salle, que l'efficacité des deux

technologies soit sensiblement identique ? C'est ce qui apparaîtrait, à mon sens, dans les documents que vous avez soumis à l'ASN.

Par ailleurs, vous avez fait état de l'ancienneté de ce projet EPR. Si ma mémoire est exacte, dans les années quatre-vingt-dix, Areva et Siemens nous vendaient l'EPR en s'engageant à réaliser de l'électricité pour 28 euros. Là, aujourd'hui, on est arrivé à 55 euros. M. Finon, à Paris, parlait de 62 euros du mégawattheure, je crois. Maîtrisez-vous vraiment ce que vous faites, Monsieur Dupuis ? Parce que là, ce serait un triplement.

Je sais qu'il est difficile de concevoir une installation de la sorte, mais on pourrait espérer de votre part que vous soyez en capacité de chiffrer, parce que c'est bien de la politique énergétique dont il s'agit et c'est bien de l'électricité que nous allons devoir payer. 28 euros dans les années quatre-vingt-dix, 62 aujourd'hui... Je m'inquiète ! Combien demain ?

Dernière chose, il a été question tout à l'heure des très faibles probabilités d'un accident nucléaire. Je me suis intéressé aux questions sismiques. Il se trouve qu'une ligne de faille court du Jura jusqu'en Écosse, court vers Boulogne. En 2008, il y a eu un séisme, si je ne m'abuse, de 4,5 sur le tunnel sous la Manche. Il y a une faille complémentaire qui part de cette faille et qui passe devant Penly. On est dans un contexte de subsidence de la Manche. Je n'ai rien lu de très précis dans le dossier du maître d'ouvrage au sujet de ce que vous avez prévu pour faire face à des risques sismiques.

Au XVIII^e siècle, il y a eu un très grave séisme à Lisbonne, les conséquences ont été ressenties jusqu'à ici ; je pourrais vous passer un formidable article des *Infos dieppoises* où l'on voit des églises du XVIII^e siècle qui se sont écroulées. Il y a un risque sismique très faible ; est-il aussi faible que l'accident nucléaire que vous prévoyez, accident qui est forcément lié aux technologies dangereuses que vous maniez ?

M. MARTIN.- EDF ?

M. DUPUIS.- Premièrement, l'EPR identique au N4... Je ne suis pas certain d'avoir saisi le moment auquel cela a été dit. L'EPR a intégré le retour d'expérience des unités qui existent et en particulier celui du N4, mais, en fait, on a des exigences de sûreté renforcées et il y a un certain nombre de dispositions qui sont notablement différentes.

Dans le N4, par exemple, les auxiliaires de sauvegarde, ceux qui permettent d'assurer le refroidissement du réacteur en toutes circonstances, sont doublés, c'est-à-dire que pour la même fonction, on a deux pompes. Si l'une est en panne, l'autre prend le relais. Dans l'EPR, on les a quadruplés ; c'est une différence notable.

Par ailleurs, l'enceinte de confinement dans laquelle est situé le réacteur. Dans le N4, on a une double enceinte constituée d'une première paroi en béton précontraint qui assure l'étanchéité lorsqu'on aurait un accident nucléaire à l'intérieur de l'enceinte, doublée par une enceinte en béton armé qui assure la protection de la première et qui permet notamment de récolter d'éventuelles fuites entre les deux enceintes. Dans l'EPR, on a un dispositif plus complexe, nettement renforcé. On a ajouté à l'intérieur de l'enceinte interne une peau métallique étanche, soudée de façon continue, qui améliore encore, si besoin était, l'étanchéité par rapport à des incidents internes au réacteur. L'enceinte externe a été copieusement renforcée, de façon à assurer une protection ; c'est ce que l'on appelle la coque avion. De même, on a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises avec M. Correa, du fameux récupérateur de corium qui a été retenu sur l'EPR. Donc un grand nombre d'améliorations par rapport aux unités N4.

Concernant les 28 euros par mégawattheure que vous citez dans les années quatre-vingt-dix, quand on est en économie, il faut savoir de quand datent les euros. Nous sommes tous confrontés à la problématique de l'inflation et lorsqu'on parle de 55 à 60 euros du mégawattheure, il s'agit d'euros d'aujourd'hui ; les 28 étaient des euros d'avant-hier.

Il y a aussi, il ne faut pas le nier, une tension forte sur le marché des équipements de production d'énergie qui est liée à un problème qui dépasse largement la France, un problème mondial. Ces tensions sur les marchés de l'équipement, qui se traduisent par des augmentations –c'est la loi de l'offre et la demande–, sont encore plus sensibles sur les centrales de production à base de gaz et de charbon. C'est pourquoi la compétitivité de l'EPR n'est pas entamée par ce phénomène soit d'érosion monétaire qui frappe tout le monde, soit par ces tensions sur les équipements.

Enfin, pour ce qui concerne le séisme, Penly n'est pas réputé comme étant un site où on a des difficultés avec les séismes, mais vous le savez sans doute si vous avez lu le RPS, on détermine pour chacun de nos sites ce que l'on appelle un séisme de site, qui est déterminé par l'examen de l'histoire sismique de la région, la présence de failles, la géologie, etc., on en déduit un –je ne me souviens plus du terme exact– séisme maximal historique vraisemblable... M. Houlié pourrait sans doute mieux le préciser que moi. Après, pour le dimensionnement de la centrale, notamment des organes vitaux, des organes de sûreté, on applique le séisme majoré de sécurité qui correspond à doubler le séisme qui est le plus fort séisme que l'on puisse envisager sur le site. Ce dimensionnement a été retenu pour l'EPR, mais avait été retenu auparavant pour les unités de Penly 1 et 2.

Mme BERGER.- Du collectif « Stop-EPR ». J'ai une question à poser, particulièrement à M. Houlié : qu'est-ce qui pourrait faire qu'EDF ne soit pas maître d'œuvre du réacteur et qu'est-ce qui pourrait faire que le réacteur ne soit pas construit ? C'est ma question.

Je croyais qu'un débat, un véritable débat citoyen, retenait les avis des uns et des autres et que l'avis majoritaire l'emportait. Or, là, ce n'est pas le cas. Partout, dans les réunions où je suis allée, de nombreux avis divergeaient avec le vôtre et on continue, on nous fait toujours les mêmes réponses, on nous a même proposé un débat en petit comité, si j'ose dire à huis clos, parce que, soi-disant, les questions techniques ennuaient les participants au débat. Est-ce que les questions techniques ennuient les participants au débat ? Je ne sais pas. Cela ennue sans doute les responsables d'y répondre, sachant que, de toute façon, la décision est prise et que l'EPR sera construit.

Qu'est-ce qui ferait qu'il ne serait pas construit ? Qu'est-ce qu'on fait là ? Un débat, c'est la loi, d'accord, mais si ce n'est pas un vrai débat, à quoi cela sert-il ? C'est du temps et de l'argent dépensés pour rien. J'aimerais d'ailleurs que vous rappeliez les sommes engagées par EDF pour l'organisation de ces débats publics ; elles sont colossales, à mon avis.

M. MARTIN.- Sur ce qu'est le débat et sur ce que n'est pas le débat, peut-être Didier Houlié peut-il apporter des réponses.

Sur quels éléments feraient qu'EDF ne poursuivrait pas son projet, c'est peut-être plus à EDF de répondre.

M. HOULIÉ.- Ceci a déjà été indiqué lors de quelques réunions, mais je vais y revenir et on y passera le temps qu'il faut : un débat public n'est pas un référendum. Un débat public est fait pour deux choses : fournir des informations, recueillir des avis et des propositions. Ce n'est pas parce qu'une proposition ou un avis sera présenté X fois qu'il aura plus de poids qu'une proposition qui sera présentée une fois. Ce n'est pas un exercice de cette nature.

D'autres dispositifs sont prévus dans notre pays. Vous savez que les collectivités locales, sous certaines conditions, peuvent créer des référendums d'initiative locale ; certaines l'ont fait, c'est à voir, mais ce n'est pas l'exercice prévu par la loi. L'exercice prévu par la loi est celui que je viens de vous indiquer. La Commission particulière, à l'issue de ce débat, comme vous l'avez sûrement entendu, fera un compte rendu dans lequel on devra reprendre l'ensemble des points de vue qui auront été présentés, qui seront communiqués à la Commission nationale qui fera un bilan, le tout étant fourni au maître d'ouvrage qui aura trois mois pour indiquer publiquement ce qu'il compte faire du débat.

C'est ce qui a été défini par le Parlement. Cela correspond à la convention internationale que la France a ratifiée en 1998 et on applique cette disposition.

Ce n'est pas la Commission particulière, et moi en particulier, qui vais, à la fin de ce débat, dire qu'il faut que tel ou tel maître d'ouvrage prenne en charge ce projet et qu'il faut que ce projet ou non se déroule ; ce n'est pas ce qui est prévu. Nous appliquons la loi. Vous pouvez peut-être trouver que ce n'est pas suffisant, vous pouvez peut-être aussi regarder comment ce type de disposition existait par le passé ; regardons 30 ans en arrière et regardons comment des grandes installations ont pu être mises en place dans notre pays et comment ceci s'est passé, quel type d'information, ne serait-ce que de l'information, a, à cette époque, été fourni à la population.

M. MARTIN.- Sur le budget du débat, concernant le fonctionnement de la Commission ?

M. HOUI.- Sur le budget du débat, je peux vous donner des informations, mais, bien évidemment, le maître d'ouvrage pourra vous apporter des précisions supplémentaires.

En ce qui concerne le débat public Penly 3, quelques dates. La saisine de la Commission nationale du débat public a été faite sur ce sujet par le maître d'ouvrage le 28 mai 2009. J'ai été nommé comme président de la Commission particulière le 1^{er} juillet 2009 et la Commission particulière a été constituée fin septembre. À partir de fin septembre, début octobre, l'organisation du débat s'est mise en place. Un débat public, c'est quasiment une bonne année de travail, avec une partie visible par le public, les quatre mois qui ont commencé le 24 mars et qui s'arrêteront le 24 juillet, mais, avant, il y a une préparation et, après, il y a un compte rendu.

Le débat public, ce sont aussi :

- trois emplois, des personnes qui sont dans cette salle : Jérôme Lavaux, qui est secrétaire général, Elodie Bonhomme et Orlane Drux qui, pour l'un, s'occupe de l'organisation matérielle, pour l'autre assure l'assistance et pour la troisième s'occupe de la gestion du site internet ;
- des cahiers d'acteurs ; nous en avons déjà 17 ; ce sont 17 documents qu'il faut concevoir, imprimer, distribuer, etc.

L'ensemble du budget tel que nous l'avons aujourd'hui formaté correspond à un million d'euros pour cette bonne année d'exercice du débat. Ne sont pas pris en charge dans cette somme l'indemnisation des membres de la Commission particulière, ainsi que leurs frais de déplacement et d'hébergement, frais d'hébergement et d'indemnisation prévus par la loi, tout ceci est public ; c'est le même montant horaire que celui des enquêteurs publics et les frais de déplacement pris en charge pour les membres de la Commission, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration correspondent au barème de la fonction publique. Voilà les éléments que je pouvais vous livrer.

Dernier point sur ces aspects importants pour nous, le coût de l'expertise complémentaire dont je vous ai parlé tout à l'heure sera pris en charge par la Commission nationale du débat public et non par le maître d'ouvrage.

M. MARTIN.- Je passe la parole à EDF pour expliquer quels éléments pourraient déterminer la poursuite ou non du projet par le maître d'ouvrage et sur le budget consacré par EDF à ce débat.

M. DUPUIS.- Je pense qu'à partir du moment où nous avons l'impression, la conviction, d'apporter des éléments de réponse aux questions qui nous sont posées, qu'il s'agisse de l'impact environnemental de cette centrale, qu'il s'agisse de l'impact du chantier, comme, ultérieurement, ce projet, si on décidait de le poursuivre, serait soumis à nouveau à un processus d'autorisation qui permettra de statuer sur le fait qu'il est conforme à la réglementation, pour nous, ce sont tout de même des éléments tangibles sur le fait que nous avons intérêt à poursuivre ce projet.

Je ne sais pas si je peux vous fournir d'autres explications que celle-là mais il faut aussi que l'on garde présent à l'esprit le fait que, pour nous, ce projet trouve sa justification pas simplement dans la volonté d'EDF et de ses partenaires, mais aussi dans le fait qu'il y a une politique énergétique en France qui, même si elle sera expertisée par le prestataire, comme l'a cité M. le Président, prévoit explicitement, au titre des investissements dans les moyens de production d'énergie, le besoin d'une nouvelle unité de production électronucléaire EPR à mettre en service en 2017, ce qui, pour EDF, est aussi un point de validation très fort ; ce n'est pas un projet que nous faisons uniquement de par notre volonté, mais il répond aussi, nous en avons la conviction, à un besoin important pour le système électrique national.

M. MARTIN.- Concernant le budget d'EDF sur le débat ?

M. DUPUIS.- Il comprend nos salaires, parce que des personnes travaillent au sein d'EDF sur ce débat ; nous sommes cinq personnes à temps plein sur le sujet depuis l'été 2009 et jusqu'à la fin de l'été 2010. Nous avons aussi préparé ce document qui a été imprimé et qui n'est pas dans le budget de la CNDP. Effectivement cela nous coûte quelques centaines de milliers d'euros mais ce sont des dépenses qui font partie du budget que nous mobilisons pour le projet Penly 3 et cela fait partie du coût global que nous affichons dans notre budget.

Mme BERGER.- Pouvez-vous être plus précis sur la somme, s'il vous plaît ?

M. DUPUIS.- Je n'ai pas la réponse là, parce que je ne me suis pas préparé à cela, mais posez donc la question par écrit et nous le donnerons.

Cela fait partie de nos propres choix industriels. On sent bien quand même que ces dépenses ne sont pas à l'échelle de notre investissement, nous, EDF.

M. LAMBERT.- Citoyen... malhonnête (*se présentant*). Pour rebondir sur cette notion de budget de communication, j'ai été assez heureux, même très heureux, de voir qu'un élu des communes avoisinantes s'intéressait à ces débats. J'ai assisté à plusieurs de ces débats et cela fait plaisir de voir qu'au moins de temps en temps, un haut magistrat s'intéresse à ce débat mais il nous a appris, et j'en suis très surpris, qu'à 18 kilomètres d'ici, donc approximativement à une vingtaine de kilomètres de la centrale actuelle de Penly, il ne semble pas savoir ce qu'il en est des démarches par rapport à ces fameuses pastilles d'iode qui peuvent être d'une grande utilité dans les 24 heures suivant un éventuel improbable accident.

Le petit documentaire et l'argumentaire général font régulièrement allusion à la bonne qualité de la fraîcheur des eaux picardes et normandes. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, Monsieur Dupuis, de vous promener au bord de cette eau, j'imagine que cela a dû vous arriver une ou deux fois, il y a une autre particularité géographique ici, pas simplement la fraîcheur de cette eau : il y a un peu de vent et je me suis dit qu'éventuellement, le vent pouvait pousser au-delà des 10 kilomètres réglementaires. Même si je sais que la loi demande à ce que le nuage éventuel et improbable ne dépasse pas les 10 kilomètres, on pourrait imaginer que le vent local soit un peu plus important que celui de Nogent-sur-Seine, par exemple.

Je suis donc un peu surpris qu'on n'ait pas une information un peu plus précise qui soit délivrée de façon systématique au-delà des 10 kilomètres. Je voudrais savoir auprès d'EDF, ainsi que de l'Autorité de sûreté nucléaire, quel est, pour vous, Monsieur Dupuis, pour EDF, le budget de communication générale d'EDF et à quoi il est affecté ; est-ce simplement un budget de publicité destiné à nous rassurer, citoyens, par la télévision, par la radio, etc., sur le bien-fondé et la sécurité de vos installations ou quelque chose est-il prévu pour informer les citoyens et au moins les hauts magistrats qui les entourent ?

M. MARTIN.- Merci. Je pense qu'il y a une partie de la question pour EDF et une autre pour l'Autorité de sûreté nucléaire sur le rayon de 10 kilomètres même s'il y a du vent.

M. DUPUIS.- Je vous rassure, on prend en compte les vents, c'est-à-dire que les calculs de dispersion des rejets, qu'ils soient accidentels ou en temps normal, sont des calculs extrêmement complexes qui prennent en compte les roses des vents avec leur fréquence et l'effet sur la dispersion des émissions, mais je crois que M. Houdré a été très clair sur le fait que les 10 kilomètres étaient en fait quelque chose de normatif ; il pourra y revenir s'il le souhaite.

En ce qui concerne le budget de communication général d'EDF, je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui, EDF dépense beaucoup d'argent en termes de communication pour inciter nos concitoyens à faire des économies d'énergie, beaucoup plus que pour faire de la publicité pour vanter les mérites du nucléaire, mais je n'ai pas de chiffres à vous donner sur le budget communication.

Posez la question sur internet, il n'y a pas de problème.

M. ALA.- Il y a un *pool* de questions...

M. MARTIN.- Non, l'ASN...

M. ALA.- Je prépare... L'ASN va répondre et après...

M. HOUDRE.- Sur le rayon de 10 kilomètres, je disais notamment, sur le délai entre la survenance d'un accident et le rejet, EDF le dirait mieux que moi, que des dispositifs sont prévus dans la centrale pour qu'avant qu'il y ait un rejet accidentel en dehors de la centrale nucléaire, un certain temps s'écoule, en l'occurrence environ 24 heures pour un accident majorant. C'est la raison pour laquelle on se limite à un rayon de 10 kilomètres, parce que du fait de la conception de la centrale, on arrive, pendant un certain temps, à confiner, même en conditions d'accident, les matières radioactives à l'intérieur de celle-ci.

M. MARTIN.- Juste avant le *pool* de question, peut-être la personne de l'ACRO...

M. HELM.- D'abord ceux qui ne se sont pas exprimés...

M. MARTIN.- Tout à fait...

M. DENIS.- Citoyen lambda aussi. Je voulais revenir rapidement sur le film qu'on a vu. J'étais venu pour avoir de l'information, je pense qu'on l'a pendant le débat, mais il est vrai que j'ai été surpris de voir un film assez pauvre en éléments techniques et en information, plutôt promotionnel, voire propagandiste, sur la centrale de Penly.

J'ai ensuite un certain nombre de questions sur un certain nombre de points.

Le premier concerne les déchets. Je n'arrive pas à me rendre compte, j'ai l'impression que les déchets que l'on génère en nucléaire sont assez énormes. Je pense notamment aux eaux des piscines, aux blouses des gens qui vont pouvoir manipuler, aux enveloppes qui contiennent le combustible et surtout au béton et à tout ce qui permet de construire la centrale. On arrive au démantèlement qui, à mon avis –j'ai du mal à me représenter–, va générer des volumes de béton notamment assez énormes. J'ai l'impression que la réponse que vous avez faite n'était pas complète et j'aimerais revenir sur comment sont stockés tous ces volumes de déchets, sont-ils enfouis, est-ce sur des dalles protégées, protège-t-on les nappes phréatiques par rapport à tout cela et quel volume de stockage cela représente-t-il et sur combien de temps ? En effet, quand on voit la durée de vie et la demi-vie du plutonium, c'est 24 000 ans, 240 000 si on compte la durée de radioactivité,

comment fait-on pour protéger, pour baliser tout cela, pour le retrouver et pour savoir, dans un grand nombre d'années, ce qu'il en sera ?

Je voudrais revenir sur le coût du kilowattheure qui, *a priori*, est largement inférieur au coût des autres énergies. J'ai l'impression que beaucoup de coûts sont pris en charge par l'État, par le biais de subventions, par le biais de subventions sur les recherches et autres. Là aussi, le coût du démantèlement, je ne sais pas s'il est inclus dans ce prix relativement faible du kilowatt.

M. MARTIN.- Avant de passer la parole à EDF, j'en profite pour dire que, justement, sur la question du démantèlement et de la gestion des déchets, la réunion du Havre du 10 juin abordera plus spécialement ce thème.

La parole à EDF, puis on prendra quatre ou cinq questions et on pensera à commencer à penser à la fin de la réunion.

M. DUPUIS.- Sur les quantités de déchets, une centrale nucléaire produit plusieurs sortes de déchets. Un des principes de base est que, de toute façon, on fait du tri, c'est-à-dire qu'on s'attache à ne pas mélanger les déchets, de façon, après, à les gérer en fonction de leur contenu, radioactivité ou non, et de leur dangerosité.

Il y a déjà des déchets conventionnels dans une centrale, parce que c'est une installation industrielle comme une autre. Si vous voulez davantage d'indications sur les quantités, je vous conseille de vous reporter à la lecture de cet excellent ouvrage (*montrant le Dossier du débat*), page 54, qui vous donne les quantités. Pour les déchets non radioactifs, par exemple, Penly 1 et 2, en 2008, a produit 2 540 tonnes de déchets non radioactifs, dont 2 400 tonnes de déchets industriels banals et 140 tonnes de déchets industriels spéciaux, mais c'est comme n'importe quelle installation industrielle, sauf que ce n'est pas énorme. Pour ce qui concerne les déchets radioactifs, on trie, on conditionne, et ceci en fonction de la dangerosité et des filières qui existent. M. Chastagner, de l'ANDRA, pourra peut-être nous en dire plus sur une partie de votre question. Les quantités auxquelles nous avons à faire face pour ce qui concerne l'exploitation d'une unité comme Penly 3 sont de l'ordre de 80 mètres cubes de déchets radioactifs par an ; vous voyez qu'on est quand même sur des quantités extrêmement faibles. Dans ces 80 mètres cubes, il y en a uniquement neuf qui concentrent la quasi-totalité de la radioactivité et qui sont les déchets dont je parlais tout à l'heure, les déchets liés au cycle du combustible, les produits de fission d'un côté et les déchets de structure de l'autre.

Ces types de déchets correspondent à des conditionnements et des filières de traitement ultérieures différentes et adaptées à leur dangerosité, à leur impact potentiel et à la maîtrise que l'on veut avoir, donc leur isolement, par rapport à l'environnement.

Pour ce qui concerne le démantèlement, dans une centrale nucléaire, certes, il y a beaucoup de béton, mais le béton n'est que très peu contaminé, puisque dans une centrale, on recueille les produits radioactifs de façon à ne pas les disperser. Il y a une petite partie en surface qui peut être contaminée, et encore, pas tous les bâtiments. Comme je le disais tout à l'heure, l'art des entreprises qui déconstruisent est bien de mener les opérations de façon à bien isoler la partie des déchets en fonction de leur activité et de ne pas mettre tout ensemble ; ce n'est pas du démantèlement bestial où l'on démolit tout et où l'on fait un gros tas, c'est tout sauf cela. C'est, au contraire, quelque chose de très soigneux, qui est mené de façon, premièrement, à protéger les travailleurs, deuxièmement à protéger les populations et à protéger la nature.

En ce qui concerne le béton, la quasi-totalité des bétons sont exempts de contamination et peuvent être traités comme des gravats ordinaires. En général, on s'en sert pour combler les trous, parce que dans une centrale nucléaire, il y a pas mal d'espaces vides qui font qu'après, pour constituer la plate-forme, on a besoin de ces matériaux. Les bétons contaminés, comme les ferrailles de structure, qui sont en général des déchets de très faible activité, ont un centre de gestion spécifique géré par

l'ANDRA à Morvilliers plus exactement, qui a été ouvert pour recevoir ces déchets à très faible activité dont une bonne partie provient du démantèlement des installations nucléaires, qu'elles soient EDF ou pas EDF. Tout cela est soumis à des principes de tri, de conditionnement et de gestion adaptée aux risques.

Le coût du kilowattheure inclut le démantèlement, je le répète, il inclut toutes les charges de long terme. En ce qui concerne le démantèlement, une règle nous est imposée par la loi : le jour où on a la première réaction nucléaire dans la centrale, on doit constituer les provisions dans nos comptes et sous forme d'actifs dédiés, pour pouvoir faire face, en fin d'exploitation de la centrale, aux charges de démantèlement ; celles-là sont constituées au moment où on démarre la centrale. (*Intervention hors micro de M. Denis.*)

On ne l'a pas encore fait pour Penly 3, parce qu'on n'a pas encore démarré, mais pour les 58 unités, c'est provisionné.

M. HOUI.- Je propose aux donneurs de parole qu'ils donnent la parole à ceux qui n'ont pas encore parlé.

Mme ERNIS.- Je n'ai pas encore parlé aujourd'hui.

M. HOUI.- Aujourd'hui.

Mme ERNIS.- Tout à l'heure, en introduction, vous avez dit qu'on n'avait pas pu avoir le bilan d'expérience en construction et exploitation de Flamanville, puisqu'il y a eu ce qu'on a vu à Caen. Comme le débat est prévu pour un autre jour et que j'admets tout à fait qu'on ne puisse pas le faire tout de suite, je respecte le calendrier, je souhaiterais que nous ayons par écrit le rapport qui était prévu à Caen, puisqu'il devait être prêt et, normalement, il doit être fait. Je suppose qu'un PowerPoint était prévu, puisque c'était un préalable, qu'EDF s'était engagé sur ce préalable ; est-il possible que nous ayons le document de ce que vous alliez dire à Caen la dernière fois ? Première question.

Deuxième question, sur le sujet de l'étude complémentaire, Monsieur Houi, vous nous avez dit tout à l'heure que c'était accepté ; nous demandons, en tant que collectif « Stop-EPR », qu'il y ait au retour des vacances, dans le cadre de cette étude, une réunion plénière, qui se situe à un endroit où il y ait du monde, que ce ne soit pas en plein milieu de l'été. Ce n'est pas une demande transcendante, nous voulons que cette demande soit faite.

Troisième chose, je voudrais intervenir par rapport à l'histoire des pastilles d'iode. Quelque part, le calcul du vent, le calcul des séismes, la géologie, admettons que tous les calculs soient bons, mais il y a quand même une chose qui apparaît dans la réunion d'aujourd'hui : les premiers concernés, qui sont les maires des communes, n'ont pas l'information. On nous dit à un moment donné que le préfet va faire un dispositif et qu'il y aura jusqu'à un plan hors sec, mais comment les maires vont-ils être prévenus de comment ils doivent réagir ?

Dernier point, et je reprendrai ce que Paula Ceccaldi a dit tout à l'heure, dans *Le Figaro* du 19 mai, et cela a été mis en ligne ce jour-là à 9 heures 29 par *Le Figaro*, on nous dit : « *EDF sera le seul exploitant de l'EPR de Penly. Le gouvernement a finalement tranché : EDF exploitera seul le deuxième réacteur nucléaire de type EPR de France, dont la construction est prévue à Penly en Seine-Maritime* ».

À ce moment-là, ce n'est pas tant par rapport aux camarades de la CGT qui sont présents, on peut être pour l'EPR ou contre l'EPR, moi, je suis plutôt du genre service public, on est en plein débat, *Le Figaro* nous annonce que vous serez les seuls, alors que page 8 et page 67 du document, vous dites bien : « *La gouvernance n'est pas décidée* ». La fin de l'article du *Figaro* dit : « *La nouvelle devait être officialisée par la Commission particulière du débat public sur la gouvernance du projet* ».

de deuxième EPR français mardi soir, lors d'une réunion à Caen qui a finalement été annulée à la suite d'une manifestation contre l'EPR ».

Monsieur Houi, je voudrais savoir, je ne place pas du tout les deux interpellations au même niveau, est-ce que oui ou non vous deviez nous l'annoncer ? Dans ce cas-là, vous comprendrez bien que ce n'est pas service public ou quoi que ce soit, on est en plein débat public, dans ce cas, ce n'est pas au débat public de régler, ce sont les politiques qui doivent le faire et dans ce cas, il y a une information.

Je chute juste sur la question de Monsieur de l'EDF, vous nous avez dit à Rouen de façon très déplaisante, nous avons regardé à nouveau la vidéo, vous étiez très sûr de vous : « *Le document qui est à l'entrée est un document comme cela, pour travailler, le vrai de vrai sera fait après* ». À un moment, sur quoi travaille-t-on ? (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Il y a un point qui, pour la Commission, est important : les faits et commenter des éléments factuels. *Le Figaro* n'est pas l'organe officiel de la Commission particulière du débat public. (*Réaction dans la salle.*)

Il n'a nullement été prévu par la Commission particulière du débat public d'annoncer quelque décision, ce n'est pas son rôle, concernant à qui a été confiée l'exploitation nucléaire du projet de Penly si le projet Penly existait. Nous ne sommes nullement concernés par cette information, nous n'en sommes pas à l'origine ni à la source. Je vous demande de réagir par rapport à des éléments que la Commission communique directement. Vous m'entendez ?

Mme ERNIS.- Oui.

M. HOUI.- Deuxième point, vous avez fait une proposition concernant une réunion de restitution de l'expertise complémentaire. Je vais vous donner un scoop : la Commission particulière y avait pensé. Il est bien évident qu'à partir du moment où l'expertise complémentaire sera confiée à un prestataire, nous allons faire en sorte que soit dans le calendrier prévu aujourd'hui, c'est-à-dire une réunion de clôture prévue le 12 juillet, soit l'expertise complémentaire est terminée suffisamment tôt pour que nous puissions organiser une réunion qui, aujourd'hui, n'est pas prévue dans le calendrier, de manière à ce qu'il puisse y avoir une restitution de l'expertise complémentaire... Nous souhaiterions qu'il puisse y avoir de l'ordre d'une semaine au maximum entre cette réunion qui existerait et la réunion de clôture. En clair, si le prestataire choisi arrive à faire le travail courant juin, nous essaierons d'organiser début juillet une réunion pour que la restitution de cette expertise soit faite.

Si ce n'est pas possible pour des raisons techniques, nous verrons avec la Commission nationale s'il est nécessaire de prolonger le débat, de manière à ce que la restitution de l'expertise se fasse à un moment où les uns et les autres puissent l'entendre, en clair, en dehors des périodes de congés. (*Intervention hors micro de M. Blavette.*)

M. MARTIN.- Excusez-moi, Monsieur Blavette, mais il y a d'autres personnes et également un petit film...

Il y a des éléments de réponse sur le retour d'expérience de Flamanville qui était prévu pour la réunion de Caen et qui n'a pas pu être présenté.

M. DUPUIS.- Il était prévu de notre côté, pour la réunion de Caen, de faire une présentation, comme on a l'habitude de le faire, c'est ce qui nous est demandé par la CPDP, et qu'ensuite, il y ait un échange de questions/réponses. On n'a pas préparé de document particulier. En revanche, nous avons mis des choses dans notre dossier du maître d'ouvrage sur le retour d'expérience de Flamanville, mais c'est une base de discussion, bien évidemment.

Un débat est à double sens, il y a des questions et des réponses. Bien évidemment, le jour où ce sera remis à l'ordre du jour, on se prêtera à cet exercice de questions/réponses en ayant au préalable une intervention expliquant avec quelle philosophie nous menons l'intégration du retour d'expérience de Flamanville dans le projet Penly. C'est une première réponse.

Deuxième réponse, pour ce qui concerne l'information pour les maires, en fait, il y a plusieurs aspects. Je voulais signaler qu'autour de chacune des installations nucléaires de base, et je sais que cela existe aussi autour d'autres installations de type ICPE, il y a des commissions locales d'information – il y en a une qui est commune à Penly et Paluel –, dont un des rôles essentiels est d'informer les populations, et pas seulement les populations, avec différents types de relais ; des élus siègent dans ces commissions locales d'informations, ainsi que des corps constitués, des organisations syndicales, etc. C'est un relais d'information très important et auquel EDF est très vigilant de délivrer les informations qui permettent d'informer les populations.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les situations d'accidents, il y a, pour chaque centrale, des PPI (plans particuliers d'intervention) qui peuvent être déployés en cas de problème sur l'installation. En plus, ces interventions font l'objet d'exercices.

Tout cela est, au contraire, à mon avis, très préparé, il y a de l'information à destination des élus, des populations, avec différents médias.

Enfin, pour ce qui concerne le dossier du maître d'ouvrage, je n'ai pas dit que c'est quelque chose qui est fait n'importe comment et dans lequel il n'y a rien ; il y a de la matière, mais c'est une matière qui correspond à ce qui est requis pour qu'un débat public puisse se tenir. Je dois signaler que ce dossier, on a travaillé quelques mois dessus, on ne l'a pas sorti au dernier moment, il a été examiné par la commission particulière qui a veillé au respect des différents principes du débat public, en particulier l'équivalence, la neutralité, etc., et M. Houi me reprendra si je me trompe. Il a fait l'objet d'une acceptation –quand je dis acceptation, non pas un quitus sur ce qui est écrit dedans– sur le fait qu'il était complet ou qu'il y avait suffisamment d'informations dedans ; cela a été examiné par la Commission nationale du débat public en séance plénière, qui a d'ailleurs fait des remarques qui nous ont conduits à compléter ce dossier.

Ce n'est pas quelque chose qui est issu uniquement d'EDF et selon la volonté du maître d'ouvrage, mais cela va bien au-delà de cela et correspond aux règles qui prévalent pour les débats publics.

M. HOUI.- Juste pour préciser, la Commission nationale, en particulier, et c'est tout à fait public, puisque des pièces l'attestent, a demandé explicitement à ce que deux thèmes soient mieux développés dans le dossier du débat : le thème de la gouvernance et la reprise des points de vue des trois autorités de sûreté nucléaire par rapport à des difficultés qui avaient été mentionnées dans la presse.

M. MARTIN.- Les deux dernières interventions...

M. HELM.- Très synthétiques, s'il vous plaît.

M. MARTIN.- Il y a un dernier complément...

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne l'exploitant, effectivement, au moment où nous avons rédigé le dossier, la décision n'était pas prise entre les deux solutions qui étaient mentionnées dedans pour l'exploitant nucléaire, à savoir si c'est EDF ou si c'est la société de projet que nous allons constituer avec nos partenaires.

Cette décision a ensuite été prise, parce qu'il y a eu un processus de concertation et notre intention était effectivement d'annoncer cette évolution du dossier lors de la réunion de Caen. Il s'est passé ce que vous savez, nous n'avons pas eu la possibilité de prendre la parole pour annoncer cela, mais que je sache, il est assez courant que pendant le déroulement d'un débat public, il puisse y avoir des

évolutions, des précisions apportées sur tel ou tel aspect d'un projet ; je pense que c'est monnaie courante. Cela fait d'ailleurs partie d'un des intérêts du débat public de ne pas être quelque chose de totalement fermé, totalement figé au départ, mais d'avoir des évolutions.

Je voulais signaler que sur cet aspect, la responsabilité d'exploitant nucléaire est un sujet qui avait fait l'objet d'expressions assez fortes d'un certain nombre de parties prenantes dans le territoire dieppois. Il ne me paraît pas anormal que, la situation ayant évolué, nous ayons eu à cœur de la porter à la connaissance du public.

M. GRUNBERG.- Monsieur Dupuis, je voulais vous interpeller sur les déchets, parce que je pense que vous avez répondu partiellement aux questions qui se posaient à ce sujet.

Vous parliez des deux catégories d'uranium : l'uranium fissile, l'uranium 235, et l'uranium 238 que l'on qualifie d'uranium appauvri. Certains qualifient cet uranium appauvri de cagnotte, compte tenu de la quatrième génération à venir que vous nous annonciez. On met une limite à 2040, 2050... Depuis que je suis adolescent, on me dit que 10 ans plus tard, on guérira le cancer, on ne l'a toujours pas guéri, il s'aggrave... La quatrième génération, on ne la voit pas beaucoup venir. Je sais qu'on remet en route Monju au Japon, qu'en France, on a des projets, mais la cagnotte, le fameux uranium 238, pour le moment, seule une petite partie est utilisable, l'autre, excusez-moi, est considérée un peu comme un déchet, pour le moment. La cagnotte future, on verra.

Pour ce qui concerne les gravats de destruction de centrales, pour ce qui concerne les ferrailles, etc., vous dites : « *On gère cela sérieusement* ». Le sérieux, cela a été le fameux arrêté du 5 mai 2009 qui consiste à incorporer des ferrailles radioactives, des gravats, dans des produits de consommation courante. L'ASN avait donné un avis défavorable, on est passé outre, l'arrêté a été pris, il est attaqué par la CRIIRAD devant le tribunal administratif, on en attend les conséquences. Pour le moment, cette gestion de déchets, on sait tellement bien la faire que l'on risque de les retrouver dans les tôles de voiture, dans des poussettes.

Pour ce qui concerne les gravats, je vous signale que c'est Lafarge Granulats qui a demandé à en utiliser une partie pour les coller dans ses toupies, etc.

Pour terminer sur une note un peu plus positive, on parlait de l'inquiétude des gens avec les pastilles d'iode qui n'arrivent pas. Je vous donne une petite information que m'avait donnée Roland Desbordes, le président de la CRIIRAD, qui m'a dit que tout un chacun, s'il ne peut pas se procurer des pastilles d'iode dans les pharmacies, peut très bien acheter un peu de teinture d'iode, qui est de l'iode dissoute dans de l'alcool, et qu'une dizaine de gouttes d'iode dans un grand verre d'eau ont l'effet de la pastille pour ceux qui veulent bien la prendre. C'est donné par le patron de la CRIIRAD et je le donne aux gens pour qu'ils calment un peu leurs inquiétudes s'ils le veulent.

J'en ai fini. (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Merci. Une dernière intervention, un petit film...

Mme ELISSON-MASSOT (*orthographe non vérifiée*)*.- Citoyenne, adhérente au collectif « Stop-EPR » et aussi maman. J'ai plusieurs remarques à faire, je vais essayer d'être rapide.

D'abord, j'ai été surprise des horaires des débats publics, c'est toujours autour de 18 heures - 18 heures 30, cela ne permet pas à tout le monde de venir peut-être facilement.

Ensuite, lors du débat public de Penly, si je ne me trompe, vous nous aviez parlé des études d'impact. Or, je ne suis pas très douée en informatique, mais je n'ai pas réussi à avoir les références d'études d'impacts sur les constructions de Penly 1, Penly 2, etc.

Autre chose, Monsieur Dupuis, vous parliez d'équation tout à l'heure –encore une fois, je ne suis pas très douée en mathématiques–, une équation avec trois éléments : nucléaire, économie d'énergie

et énergies renouvelables ; je ne vois pas trop comment, vu les sommes que vous utilisez pour le nucléaire, il vous reste assez d'énergie et de sous pour mener à bien les autres choses.

Ensuite, depuis que je suis adhérente à ce collectif, j'ai eu l'occasion de visionner des documents sur les mines d'uranium et, franchement, en tant que citoyenne et être humain, cela me pose vraiment problème de voir les états de pollution effarants que cela génère, mais on s'en fiche, on est loin, peut-être me direz-vous. Moi, franchement, cela m'inquiète.

Pour finir, j'ai un point de vue un peu radical, je voudrais vous le faire partager, je citerai simplement le professeur Jacquard, qui est polytechnicien et généticien ; je me permets de lire son point de vue : « *Pourquoi faut-il sortir vraiment du nucléaire ?* »

Il faut abandonner le nucléaire en raison de la nature même de cette énergie. Notre organisme sait nous prévenir de la plupart des dangers, pas de la radioactivité. Elle n'est pas détectable par l'organisme humain ! Nous ne sommes ni prévenus, ni immunisés. Si vous manipulez des substances radioactives, vous ne sentez rien. Pourtant, ça brûle. Marie Curie en a fait la cruelle expérience. Elle manipulait du radium à pleines mains et pourtant, elle ne sentait rien. Face à un tel danger des rayonnements, si nouveau, si pervers, seul un effort intellectuel permet de se prémunir. Mais il faut d'abord se poser la question de savoir à quoi tout cela sert. Le nucléaire, c'est un cadeau plus qu'empoisonné. Avec des déchets qu'on veut enfouir dans le sous-sol comme on glisse la poussière sous le tapis, mais pour un million d'années ! Tout ça pour avoir un peu plus d'éclairage dans nos villes ou le long des autoroutes. »

À la question du journaliste : « *Que préconisez-vous ?* », il répond : « *Le vrai problème, c'est le gaspillage. Nous avons besoin de l'énergie, mais elle doit être utilisée au mieux. Il faut s'interroger en permanence sur la finalité de l'énergie. Lorsqu'une expérience est faite, individuellement, tout va bien. Mais la finalité est perverse. Je plaide pour une société qui se pose la question de la finalité de ses choix. Or on ne s'interroge jamais sur la finalité de l'énergie, pas plus qu'on ne pose la question de la bombe atomique. Prenez le cas de la bombe française, qui est censée nous mettre à l'abri. Elle est inutile et néfaste. L'utiliser ? C'est le suicide à coup sûr... C'est un non-sens.* »

Qu'il s'agisse du nucléaire civil ou du nucléaire militaire, les conséquences sont les mêmes : on est en train d'organiser le suicide à long terme de l'humanité. Sans que, jamais, on nous ait demandé notre avis. C'est tellement plus efficace quand on ne demande rien à personne ! Il existe une responsabilité collective de ceux qui ont décidé d'imposer ce mode d'énergie. »

Je finis simplement par un proverbe amérindien que peut-être vous avez déjà entendu mais qu'on oublie un peu trop souvent à notre petite échelle d'être humain, notre espérance de vie : 75-80 ans. « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.* » Réfléchissez, Messieurs ! (*Applaudissements.*)

M. MARTIN.- Concernant les horaires des réunions, excusez-nous, nous revenons sur la première question, plus terre à terre, et ensuite, des éléments de réponse doivent être donnés par EDF.

M. HOUI.- Tout d'abord, merci Madame et merci aux personnes qui sont intervenues pour la première fois ce soir ; je crois qu'il y a eu, par rapport à d'autres réunions, davantage de personnes qui, pour la première fois, ont pu parler à l'occasion de cette réunion publique, même si nous n'étions pas très nombreux, au moins, la parole a pu tourner davantage qu'à d'autres moments.

Sur les horaires, peut-être une information : avant de préparer ce débat public, nous avons rencontré beaucoup de gens, au moins 60 personnes, et à chaque fois, nous avons essayé d'identifier avec ces personnes quels étaient les thèmes, quelles étaient les localisations, y compris quels étaient les horaires et les jours. On essaye de faire en fonction des habitudes. Nous venons, pour certains, de Midi-Pyrénées, de Toulouse ; dans notre région, pour avoir du monde dans les réunions publiques,
Eu, le 26 mai 2010

en général, il faut plutôt les organiser après le déjeuner. On nous a dit qu'ici, il fallait plutôt les organiser avant que les gens n'aillent déjeuner. C'est pour cela que nous avons organisé ces réunions à 18 heures - 18 heures 30, parce que cela correspondait, *a priori*, aux habitudes que vous aviez les uns et les autres. Voilà la justification.

Je dois aussi vous indiquer que par rapport à cette notion de coût/efficacité, pour la réunion de ce soir, où il n'y a pas une quantité de personnes qui ont participé extraordinaire, nous avons déployé les mêmes moyens que d'habitude, c'est-à-dire des encarts dans la presse locale, des informations distribuées sur les marchés, des calicots mis en avant, le site internet, etc. Dans ces éléments, un des points qui me paraît important, et j'en avais d'ailleurs parlé au maître d'ouvrage dès le départ, je tenais à ce que ce débat public ne soit pas trop dispendieux de financements publics, puisque EDF est une entreprise publique. Je ne tenais pas à ce qu'il y ait un luxe de moyens surdimensionnés. On a un budget d'encarts presse, de manière à ce qu'il y ait une information transmise dans Paris-Normandie ; on pourra vous apporter les éléments d'information si nécessaire.

Vous voyez qu'on est coincé d'un côté entre un souci d'avoir un budget raisonnable et, de l'autre côté, d'avoir des moyens d'information suffisants ; l'équilibre n'est pas toujours facile à trouver.

M. MARTIN.- EDF, sur les études d'impact de Penly 1 et 2 ?

M. DUPUIS.- Les études d'impact de Penly 1 et 2... En fait, il y a eu, je pense en 2008, une enquête publique pour le renouvellement des autorisations de prélèvement d'eau et de rejets. À cette occasion, on a remis à jour les études d'impact de Penly 1 et 2. Elles ont d'ailleurs été rendues disponibles pendant la durée de l'enquête publique. Je pense que si vous voulez vous les procurer, il faut en faire la demande à la centrale. Il y a des dispositions dans la loi qui régit la transparence et la sûreté nucléaire qui prévoient la possibilité pour le public d'accéder à de l'information technique concernant la sûreté. Je vous incite à vous rapprocher du CNPE [centre nucléaire de production d'électricité] pour en faire la demande.

Pour ce qui concerne les sous, l'électricité, d'une façon générale, est un domaine très capitalistique, c'est-à-dire que construire des centrales nucléaires, comme des centrales hydrauliques, nécessite des investissements importants, construire des centrales à énergies renouvelables est aussi un investissement important, ce qui explique d'ailleurs que ce soient des industries sur lesquelles on raisonne sur le long terme et j'y reviendrai tout à l'heure. Pour ce qui concerne votre inquiétude : allons-nous réussir à mener de front des investissements dans le nucléaire, des investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables ? La réponse est : oui, nous le faisons. Aujourd'hui, EDF Énergies nouvelles, filiale du groupe EDF dédiée aux énergies renouvelables, sur la période depuis 2007, a investi 4,6 milliards d'euros, c'est plus que le montant d'un EPR, et nous ne sommes pas les seuls à faire cela en France.

Il est prévu au titre du Grenelle de l'environnement, du développement des énergies renouvelables, sur la période qui s'étend jusqu'à 2020, des investissements à hauteur de 25 000 mégawatts dans le domaine de l'éolien et de l'ordre de 5 000 mégawatts dans le domaine du solaire, donc le coût d'investissement pour cette puissance installée, compte tenu de ce coût, chacun de ces moyens de production, on est sur des ordres de grandeur de l'ordre de 30 milliards d'euros. Bien évidemment, ce n'est pas EDF à elle seule qui va investir tout cela ; on en fera partie mais il y a aussi les autres énergéticiens, au premier rang desquels je citerai nos partenaires dans Penly 3 : Gaz de France Suez, ENEL, E.ON, Total, qui sont investis dans les EnR comme nous le sommes.

Oui, c'est un enjeu important et oui, les entreprises du monde de l'électricité prennent leurs dispositions pour faire face à cet enjeu, ainsi d'ailleurs qu'à l'enjeu sur les économies d'énergie, puisque, vous avez raison il faut commencer par éviter le gaspillage et, au-delà du gaspillage, retenir des solutions plus efficaces qui permettent de limiter considérablement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

M. MARTIN.- Les mines d'uranium ?

M. DUPUIS.- Sur la valorisation de l'uranium sur le long terme, je crois que je l'avais évoquée. J'insiste sur le fait que dans ce domaine de l'énergie, il faut avoir des visions à long terme, c'est primordial. Aujourd'hui, le fait que l'uranium uniquement fertile, c'est-à-dire non fissile, soit une ressource pour plus tard veut dire qu'effectivement, il faut faire en sorte que cette ressource reste disponible sur le long terme et que l'on puisse l'utiliser dans des réacteurs qu'il faudra mettre au point. Monsieur a cité le réacteur de Monju qui vient de démarrer récemment au Japon. On a souvent beaucoup à apprendre en regardant ce que font nos collègues asiatiques, en particulier japonais, dans le domaine de l'énergie. Ils nous montrent la voie et je crois qu'il est important pour nous de pouvoir, à terme, avoir cette meilleure efficacité de l'utilisation de l'uranium.

Les mines d'uranium, nous ne sommes pas exploitants de mines d'uranium, les gens d'Areva seraient les mieux placés pour répondre à ces questions et j'ai peur que, ce soir, il n'y ait personne d'Areva. Le mieux serait peut-être de reporter cela à la séance du Havre, puisqu'à l'évidence, ce sera un des points. Vous pourrez la regarder par internet.

M. HOUI.- La prochaine réunion, celle du Havre, pourra traiter ce point.

M. MARTIN.- Une dernière intervention qui s'appuie sur un petit film qui nous a déjà été présenté à Rouen, puis Didier Houi conclura.

M. CORREA.- Pour conclure, brièvement, tout à l'heure, je ne suis pas intervenu par rapport à la personne de la CGT qui disait que l'exploitation de l'EPR serait dévolue à EDF. En fin de compte, cela n'a aucune espèce d'importance dans la mesure où la loi NOME, qui va être débattue prochainement au Parlement, fera obligation à EDF de fournir 25 % de sa production électronucléaire à des opérateurs privés. Que l'EPR soit exploité par du privé ou du public n'a aucune espèce d'importance, un quart de l'électricité nucléaire sera vendu à bon prix à des opérateurs privés.

Ensuite, sur le document dont je vous ai parlé tout à l'heure, la revue *Contrôle*, on trouve, en page 8, un scénario d'accident majeur avec fusion complète du cœur d'un réacteur nucléaire entraînant des rejets dans l'environnement sur 15 jours consécutifs. C'est pour donner la réponse au maire qui posait la question tout à l'heure, il va falloir absorber des comprimés d'iode pendant 15 jours, donc il va falloir être patient, en croisant les doigts, bien sûr.

Enfin, pour terminer sur une note un peu plus optimiste et sur les énergies renouvelables, nous avons trouvé un document d'EDF qui parle des hydroliennes, qui sont des éoliennes sous-marines. Je vous demande de faire attention à ce qui est dit dans ce film, les informations sont très intéressantes et les images parlent d'elles-mêmes. (*Projection d'un film.*)

Le document parle de lui-même, c'est un document EDF, avec des chiffres officiels. Concrètement, il y a un projet de quatre hydroliennes au large de la Bretagne qui seront implantées en 2011. Vous voyez un peu l'audace d'EDF, Monsieur Dupuis, en matière d'énergies renouvelables, en ce qui concerne les hydroliennes : 4 hydroliennes en 2011, 58 réacteurs aujourd'hui, plus un 59^e. Je ne sais pas si vous mesurez l'hiatus entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables. L'avenir est là. (*Une personne demande hors micro la puissance des hydroliennes.*)

Je crois qu'en totalité, c'est de l'ordre de 4 mégawatts ; on est très loin de ce que représente un réacteur comme l'EPR, mais il y a un potentiel de 3 gigawatts, il n'y a qu'à se baisser pour ramasser. Une hydrolienne, à partir du moment où elle est dans l'eau, produit de l'électricité et rapporte de l'argent.

M. DUPUIS.- J'aimerais préciser deux ou trois choses.

Merci de faire la publicité d'EDF et de rappeler les investissements d'EDF dans le domaine des EnR. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'EDF, quelque part, dans l'hydraulique, puisqu'on est là sur l'hydraulique, a toujours été un pionnier. Peut-être que quelques-uns dans la salle pourraient en témoigner, EDF a construit un grand nombre de barrages qui sont la première énergie renouvelable en France. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

D'accord, il y a le régime des concessions, mais cela a été construit par EDF après la guerre, c'est un peu comme cela qu'EDF s'est constituée.

Au-delà de cela, on ne s'est pas contenté de faire des barrages là où il y avait des montagnes et des dispositions qui nous permettaient de faire des retenues, on a même été en faire au bord de la mer, dans l'estuaire de la Rance, où on a créé cette usine marémotrice. Vous pouvez dire qu'il n'y en a qu'une, certes, mais si vous regardez bien, dans le monde, on a été pionnier, on a utilisé le potentiel français et on n'a pas eu peur d'investir dans cette logique qui n'était pas simple au moment où on y est allé.

L'hydrolienne, cela démarre petit, parce qu'il faut tester la technologie, il y a des tas de problèmes qui se posent sur une telle technologie : vous n'y accédez pas, c'est au fond de l'eau, c'est soumis à la corrosion, c'est soumis aux courants marins, aux matières en suspension... Tout cela, il faut le tester. Le nucléaire ne s'est pas fait à 1 600 mégawatts dès le début, cela a commencé beaucoup plus petit.

En revanche, le potentiel de 3 000 mégawatts évoqué là est en fait un calcul tout bête : vous prenez la surface, les courants marins, vous mettez le maximum d'occupation possible par des hydroliennes et vous arrivez à cela, mais derrière, il y a d'autres conditions à satisfaire, notamment des conditions économiques. Aujourd'hui, le coût de production, et on va le tester avec cette opération avant de passer à une échelle industrielle, on n'est pas du tout garanti d'atteindre l'équilibre économique. Aujourd'hui, il n'y a pas de tarif vraiment spécifique d'obligation d'achat... Vous savez ce que c'est... Ce sont des subventions qui sont ajoutées au coût de rachat et qui permettent d'amortir des opérations comme celle-là. Il n'y a pas de tarif spécifique pour cela. Cela mérite d'être calé en fonction du retour d'expérience de cette opération ; on verra après si cela permet de développer à des échelles techniquement possibles.

Il y a un deuxième aspect qu'il ne faut pas occulter, et nous serons extrêmement vigilants : l'impact environnemental. Ce sont des choses posées au fond de la mer. Nous ne sommes pas les seuls à utiliser potentiellement le fond de la mer, il y a aussi des gens qui pêchent, par exemple. 3 000 mégawatts, c'est sur le papier ; après, il faut passer à ce qui est effectivement réalisable dans des conditions économiques et environnementales qui seront celles du moment où on pourra passer à l'action.

M. MARTIN.- Je passe la parole à Didier Houi pour la conclusion.

M. HOUI.- Trois informations à vous communiquer.

Premièrement, la prochaine réunion publique aura lieu le 10 juin, au Havre, sur des thèmes qui ont été en partie abordés ce soir : celui de l'extraction d'uranium, de la gestion des déchets et du démantèlement des centrales existantes.

Deuxièmement, les deux thèmes qui devaient être traités à Caen et qui ne l'ont pas été, en fait, vont être remis dans le programme des prochaines réunions et nous sommes en train de voir entre les réunions d'Yvetot, d'Abbeville et d'Évreux comment à la fois le thème de la gouvernance et le thème du retour d'expérience de Flamanville 3 vont pouvoir s'intégrer.

Troisièmement, une personne tout à l'heure a fait état d'une proposition qui était, pour l'instant, officieuse de la Commission particulière d'organiser sur des thèmes particuliers des réunions de travail spécifiques. Pourquoi j'ai fait cette proposition ? Je l'ai faite en termes de test de l'idée. Vous l'avez vu ce soir, une réunion publique, qu'il y ait 300 personnes ou qu'il y en ait une

centaine comme ce soir, ce sont 20 à 25 interventions qui, pour certaines d'entre elles, correspondent à quatre questions. Il est 21 heures 37, il y a trois heures de réunion utile, on ne peut pas forcément rentrer dans le détail de certaines questions qui appellent des compléments techniques. J'ai donc proposé, en tout bien tout honneur et en toute bonne foi, qu'il puisse y avoir, si les uns et les autres le souhaitent –la Commission n'imposera rien à quiconque–, des réunions plus précises où l'on puisse rentrer dans des détails de sujets qui sont souvent abordés et qui, peut-être, vu les temps consacrés, ne permettent pas des discussions suffisamment détaillées.

Ceci, si c'était organisé, serait annoncé au préalable, le compte rendu de ces réunions serait, bien évidemment, communiqué et disponible et toute l'information utile serait prévue.

L'objectif que j'avais en tête en proposant ce type de solution était un souci d'efficacité. Je tiens, dans la mesure du possible, à ce que ce débat serve à quelque chose et si l'on peut, sur certains sujets qui sont couramment repris réunion après réunion, essayer de faire en sorte que l'on puisse évacuer des malentendus si malentendu il existe et que l'on ait suffisamment de temps pour le faire, je pensais que ceci pouvait être une solution. Je ne mettrai personne de force autour de la table. En tout cas, je ne peux pas entendre que ce type de proposition, qui a pour but de faire en sorte que ce débat soit le plus utile possible, soit mal interprété. Je ne demande pas que l'on fasse confiance à la Commission, je demande qu'au minimum, on lui accorde le crédit d'être de bonne foi.

Je voulais conclure cette réunion par ces éléments, en vous invitant, comme j'ai l'habitude de le faire, autour d'un pot et en constatant que cette réunion m'a paru quand même bien plus utile que celle de Caen.

La séance est levée à 21 heures 39.